RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix -- Travail -- Patrie

RÉGION DU LITTORAL

DÉPARTEMENT DE LA SANAGA MARITIME

COMMUNE DE NGAMBE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace -- Work -- Fatherland

LITTORAL REGION

SANAGA MARITIME DIVISION

NGAMBE COUNCIL

RAPPORT D'ETUDE

CITIZEN REPORT CARD
Evaluation des services rendus par l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable, de la santé, de l'éducation et des services communaux de NGAMBE

Réalisée par l'Institut Panafricain pour le Développement Afrique-Centrale (IPD-AC)

Appui technique et financier du Programme National du Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Juin 2022

SOMMAIRE

PREFACE 4
RÉSUMÉ EXÉCUTIF 6
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS 9
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES 11
LISTE DES FIGURES ET CARTES 14
INTRODUCTION GÉNÉRALE 15
CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE 17
I.1. CHAMP GÉOGRAPHIQUE ET POPULATIONS CIBLES 18
I.2. PLAN DE SONDAGE 18
(i) Taille et répartition de l'échantillon 18
(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages 19
(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage 20
I.3. ELABORATION DES DOCUMENTS DE BASE ET DES QUESTIONNAIRES DE L'ENQUÊTE 21
I.4. COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES 22
CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NGAMBE 23
II.1. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE 24
II.1.1. Localisation de la Commune 24
II.1.2. Milieu biophysique 25
II.1.3. Milieu humain 27
II.1.4. Principales potentialités et ressources de la Commune 32
II.2. OFFRE PUBLIQUE DE BIENS ET SERVICES EN CONTEXTE DE DÉCENTRALISATION 33
II.3. Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles 33
II.3.1. Secteur de l'approvisionnement en eau 33
II.3.2. Secteur santé 34
II.3.3. Secteur de l'éducation 35
II.3.4. Secteur des services communaux 36
CHAPITRE III : PRINCIPAUX RÉSULTATS ET AMÉLIORATIONS SUGGÉRÉES 38
III.1. DESCRIPTION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE 39
III.2. APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE 41
III.2.1. Utilisation des points d'eau dans la commune 41
III.2.2. Accessibilité des points d'eau dans la commune 43
III.2.3. Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune 45

III.2.4. Caractérisation des points d'eau dans la commune 48
III.2.5. Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune 50
III.2.6. Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable 52
III.3. SERVICES DE SANTÉ 54
III.3.1. Disponibilité et utilisation des services de santé 54
III.3.2. Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires 56
III.3.3. Financement des soins dans les formations sanitaires 57
III.3.4. Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires 58
III.3.5. Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé 60
III.4. SECTEUR DE L'ÉDUCATION 62
III.4.1. Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle 62
III.4.2. Accessibilité de l'école publique dans la commune 64
III.4.3. Caractéristiques de l'environnement scolaire 65
III.4.4. Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école 67
III.4.5. Appréciation du service de l'éducation par cycle 68
III.4.6. Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation 70
III.5. FOURNITURE DES SERVICES COMMUNAUX 72
III.5.1. Caractérisations de la fourniture des services communaux 72
III.5.2. Contraintes dans la fourniture des services communaux 73
III.5.3. Promotion de l'engagement citoyen dans la commune 75
III.5.4. Appréciation des services communaux 75
III.5.5. Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux 76
CHAPITRE IV : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE 77
IV.1. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION PARTICIPATIF POUR LA CONDUITE DES CHANGEMENTS 78
IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif 78
IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif 79
IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif 80
IV.2. PLAN D'ACTIONS DANS LES SECTEURS CIBLES DU SCORECARD 83
CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS 88
ANNEXES 90
Annexe 1 : Liste des enquêteurs et superviseurs sélectionnés pour la commune de NGAMBE 91
Annexe 2 : Questionnaire de l'enquête 92
Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements 103

PREFACE

Le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (CCAP) se présente comme une action des citoyens ou des Organisations de la Société Civile (OSC) qui vise à (i) apprécier l'action publique ou à amener les acteurs publics à rendre compte aux populations ; (ii) apprécier la pertinence des projets/Programmes ainsi que les moyens qui y sont affectés ; (iii) réorienter les axes de développement en fonction de nouveaux besoins identifiés ; (iv) compléter les mécanismes publics de contrôle (administratif, juridictionnel, parlementaire) et (v) pourrait être un outil d'aide à la décision.

Les résultats de l'enquête contenus dans le présent rapport permettront d'avoir un aperçu du niveau de satisfaction ou de non-satisfaction d'un échantillon représentatif de 320 ménages de la Commune de NGAMBE, tirés aléatoirement du fichier produit par l'Institut National de la Statistique (INS), dans les secteurs de l'eau potable, la santé, l'éducation et les services communaux.

Les analyses des données obtenues pour les secteurs suscités ainsi que la synthèse des résultats montrent que des efforts restent à faire pour améliorer le niveau de perception, par les populations des actions entreprises par les services publics.

La vision que j'ai de la commune de NGAMBE, est qu'au fil du temps le plan d'action arrêté au terme de cet exercice et reposant sur les attentes exprimées par les populations soit effectivement mis en œuvre au plaisir des populations de cette belle localité.

Le Maire

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Pour permettre à la population d'apprécier les actions de l'État au sein des communes, le PNDP, outil mis en place par le Gouvernement en 2004 pour améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural et impulser le processus de la décentralisation, s'est donné de mener une enquête de perception des services fournis par l'État dans le cadre du Contrôle Citoyen de l'Action Publique. L'objectif étant de capter auprès des populations, leurs perceptions de la satisfaction de l'offre des services publics dans les secteurs ciblés, notamment l'eau potable, l'éducation, la santé et le service communal.

En effet, au cours des deux phases précédentes de ce programme, et dans le cadre de sa mission, le PNDP a réalisé dans 163 communes, le mécanisme de Contrôle Citoyen de l'Action Publique.

Celui-ci s'est basé d'une part sur l'opération d'enquête auprès des ménages pour capter la perception des populations sur l'offre de services publics dans les secteurs de l'eau potable, de la santé, de l'éducation et du service communal ; et d'autre part sur la dissémination de résultats afin d'opérer des changements significatifs relatifs à la qualité des services communaux.

Tenant compte des leçons tirées des expériences antérieures, le PNDP a jugé utile de l'étendre à toutes les communes. Aussi, il a été retenu, dans la phase III du programme, de réaliser dans 160 communes une enquête auprès des ménages pour permettre aux populations de porter une appréciation sur l'offre des services publics.

Pour la fiabilité des résultats de l'enquête inscrite dans cette perspective, le PNDP s'est appuyé fortement sur l'expertise technique de l'INS qui a planifié le sondage, selon les bases et la méthodologie scientifiques, et aussi réalisé le traitement des données collectées sur le terrain.

Dans sa phase opérationnelle, l'enquête commandée par le PNDP dans la commune de NGAMBE a été menée par l'IPD-AC. Cette commune fait partie des 6 communes retenues dans le lot affecté à l'IPD-AC dans le Littoral, et pour lesquelles les résultats issus de l'enquête seront destinés à être capitalisés pour améliorer l'action publique en vue d'une meilleure perception de celle-ci par les populations.

De l'analyse des données collectées sur le terrain, il en ressort que :

- pour ce qui concerne le secteur de l'eau potable, la plupart des ménages ne sont pas satisfaits du système d'approvisionnement en eau (85,90 %). Ils estiment notamment que l'eau est de mauvaise qualité, les points d'eau sont insuffisants, et ceux qui existent sont éloignés et mal gérés ;

- dans le secteur de la santé, le niveau d'insatisfaction est de 70,21% et s'explique par l'absence du personnel, et l'insuffisance de médicaments dans les formations sanitaires existantes, l'éloignement des formations sanitaires, la mauvaise qualité des services offerts, l'insuffisance et la mauvaise qualité des équipements et même le coût élevé de l'accès aux soins de santé;

- concernant le secteur de l'éducation, les proportions des ménages non satisfaits des services d'éducation seraient de 1,25% pour le cycle maternel, 8,44% pour le cycle primaire, et de 5,00% pour le cycle secondaire; La commune est assez pourvus en établissements scolaires, mais les populations déplorent encore l'insuffisance d'équipements, l'absence de distribution des manuels scolaires, la mauvaise qualité des enseignements dispensés et des mauvais résultats. Elles se plaignent dans une moindre mesure de l'éloignement des établissements scolaires et du cout élevé de la scolarité.

- S'agissant des services communaux, la proportion des ménages insatisfaits est de 84,37%. Ils évoquent comme raisons de leur insatisfaction, la méconnaissance des actions menées par la commune, la non-information des populations de la gestion communale, et quelques lourdeurs dans le traitement des demandes des usagers.

En définitive, pour améliorer la perception de l'action publique dans la commune de NGAMBE, l'institution communale devra améliorer le dispositif de maintenance et de gestion des infrastructures existantes et impliquer davantage les populations dans les prises de décision.

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

APEE : Association des Parents d'Élèves et Enseignants

CAMWATER : Cameroon Water Utilities Corporation

CCAP : Contrôle Citoyen de l'Action Publique

CCD : Cadre Communal de Développement

CDE : Camerounaise Des Eaux

CMA : Centre Médical d'Arrondissement

COGES : Comité de Gestion

COSA : Comité de Santé

CS : Centre de Santé

CSI : Centre de Santé Intégré

DSCE : Document de stratégie pour la croissance et l'emploi

DSRP : Document de stratégie de réduction de la pauvreté

FCFA : Franc de la Communauté Financière d'Afrique

FOSA : Formation Sanitaire

GIC : Groupement d'Initiative Commune

GPS : Global Positioning System

HD : Hôpital de District

HR : Hôpital Régional

HIMO : haute intensité de main d'œuvre

IDA : International Development Association - Association Internationale de Développement

INS	: Institut National de la Statistique
IPD-AC	: Institut Panafricain pour le Développement Afrique-Centrale
MINEE	: Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEDUB	: Ministère de l'Eduction de Base
MINEFOP	: Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle
MINESEC	: Ministère des Enseignements Secondaires
MINFOF	: Ministère des Forêts et de la Faune
NSP	: Ne Sait Pas
OAL	: Organisation d'Appui Local
OD	: Objectif de Développement du Programme
OSC	: Organisation de la Société Civile
PCD	: Plan Communal de Développement
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
PNDP	: Programme National de Développement Participatif
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SDE	: Service Déconcentre de l'Etat
SND 30	: Stratégie Nationale de développement du Cameroun Horizon 2030
SNEC	: Société Nationale des Eaux du Cameroun
VBG	: Violence basée sur le genre
ZD	: Zone de Dénombrement

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de NGAMBE 22

Tableau 2.0 : Population de la commune 28

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune 33

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune 34

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation 35

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux 36

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe. 39

Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge 40

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence 41

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique 42

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée 44

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages 44

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé 45

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau 46

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau 47

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES 47

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source 48

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence 49

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin .. 50

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction 51

Tableau 3.15 : Non-satisfaction de l'approvisionnement en eau potable 51

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable 52

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence 54

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé 54

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 55

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins. 56

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins 56

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant 57

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 58

Tableau 3.24 : Non-satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins 59

Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence 60

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence 62

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire 63

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public 63

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence 64

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement 65

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle 66

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence 66

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence 67

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement 68

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non-satisfaction 69

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 70

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation 71

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service.. 72

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal 73

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal 74

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune 75

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non-satisfaction 75

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale 76

Tableau 4.1 : Synthèse des problèmes par secteur 81

Tableau 4.2 : Plan d'actions 83

LISTE DES FIGURES ET CARTES

Figure 1 : Localisation de la Commune de NGAMBE par rapport au Cameroun et par rapport au département de la SANAGA MARITIME 24

Figure 2 : Carte de la Commune de NGAMBE 25

Figure 3 : Carte des ressources de la Commune de NGAMBE 27

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Programme national de développement participatif (PNDP) est un instrument de développement local mis en place en 2004 par le gouvernement camerounais avec l'aide de plusieurs partenaires techniques et financiers (PTF) multilatéraux et bilatéraux, dont principalement la Banque mondiale et l'AFD. Le Programme poursuit (i) un objectif de réduction de la pauvreté en milieu rural au travers d'un mécanisme de financement décentralisé, avec une orientation prononcée à son lancement sur la délivrance de services sociaux de base, et parallèlement (ii) un objectif corrélatif d'appui au processus de décentralisation.

Après les deux précédentes phases qui ont été jugées satisfaisantes, le Gouvernement a instruit une troisième phase, dite phase de consolidation. Cette phase consacre entre autres, l'extension du Programme aux 31 communes d'arrondissement jamais couvertes dans les phases précédentes, la mise en place de deux guichets pour le financement des microprojets dont le guichet équité et le guichet performance et, la densification de l'engagement citoyen à travers le mécanisme de scorecard, le suivi permanent des activités des communautés (CC et COGES) et l'implication accrue des instances de vérification et de contrôle dans la transparence budgétaire communale.

L'objectif de développement du Programme dans sa troisième phase est de renforcer la gestion des finances publiques locales ainsi que les processus participatifs de développement au sein des communes en vue de garantir la fourniture des infrastructures et des services socioéconomiques durables et de qualité. C'est dans ce cadre que, depuis 2012, le PNDP a mené à titre pilote le SCORECARD auprès de 10 Communes avec une première vague qui avait concerné 153 Communes. La dernière vague qui est en cours concerne 160 Communes. Cette enquête concerne les domaines liés à l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation et aux services communaux.

Ce rapport présente les acquis des enquêtes SCORECARD menées dans la Commune de Ngambè. La sélection de l'OSC qui a été contractualisée pour cette étude a démarré depuis 2021. Les enquêtes ont effectivement démarré sur le terrain au début du mois de juin. Cette enquête a été clôturée le 25 juin sous la supervision du PNDP et de l'INS qui ont été d'un grand apport du point de vue technique et administratif.

La suite de ce document s'articule autour de cinq (05) parties :

1. Offre publique et contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune de Ngambè
2. Principaux constats relevés dans les secteurs cibles
3. Plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique
4. Conclusion et principales recommandations
5. Annexes

CHAPITRE I : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE

Les contours techniques de l'enquête ScoreCard ont été définis dans le cadre des travaux préparatoires réalisés avec l'appui technique de l'Institut National de la Statistique à travers ses représentants dans la Coordination technique nationale du ScoreCard. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la démarche qualité en matière statistique, qui permet d'apprécier la fiabilité et la qualité des données collectées par les Organisations de la Société Civile.

I.1. CHAMP GÉOGRAPHIQUE ET POPULATIONS CIBLES

Le champ géographique de l'enquête ScoreCard couvre l'ensemble des 53 quartiers/villages de la commune de NGAMBE. La collecte de données s'est effectuée auprès des administrations déconcentrées en charge des secteurs cibles et des ménages ordinaires. Contrairement aux administrations déconcentrées intervenant dans une commune que l'on peut toutes enquêter, il est impossible d'interroger tous les ménages ordinaires de la commune. Pour eux, il s'agit de disposer d'un échantillon représentatif dans la commune, ce qui passe par l'élaboration d'un plan de sondage devant assurer des estimations statistiquement fiables des indicateurs.

I.2. PLAN DE SONDAGE

Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. Le plan de sondage repose sur une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées, à plusieurs degrés, pour la sélection de l'échantillon ménages de l'enquête.

(i) Taille et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon dans le cadre de l'enquête ScoreCard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex. : budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites. Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc

important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête ScoreCard a visé un échantillon représentatif de 320 ménages dans la Commune de NGAMBE. Cette enquête s'appuie sur 2 grappes sélectionnées aléatoirement dans l'ensemble des grappes couvrant la Commune. Environ 16 ménages ont été sélectionnés par grappe cartographiée pour être enquêtés dans le cadre du ScoreCard. Pour les Communes ayant moins de 20 grappes cartographiées dans l'échantillon des grappes sélectionnées, l'échantillon de 320 ménages à enquêter dans la Commune a été réparti dans chacune de ces grappes proportionnellement au nombre de grappes de la Commune contenues dans le shapefile.

(ii) Base de sondage et sélection des grappes et des ménages

Au premier degré, les zones de dénombrement (ZD) du recensement couvrant la Commune constituent des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et sont sélectionnées à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la Commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménages a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Les listes des ménages ont été constituées à la suite d'un dénombrement systématique des ménages dans chaque zone de dénombrement sélectionnée. Ce dénombrement s'est fait par une équipe de cartographes identifiés par l'Institut National de la Statistique (INS). Après une formation accélérée, ils ont été déployés dans la Commune pour dénombrer les ménages ordinaires dans chacune de ses grappes (zones de dénombrement) échantillonnées avec l'accompagnement d'un facilitateur endogène. En moyenne, le dénombrement des ménages ordinaires dans une grappe a duré 1,5 jour étant donné la forte expérience des cartographes sélectionnés. Ce travail s'est fait à l'aide d'une application conçue par l'INS avec le logiciel CSPro, laquelle permet de suivre l'évolution de la cartographie dans une Commune et d'envisager la sélection de ses ménages à enquêter. Sur le terrain, les ménages sont numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement est effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique, intégrées dans l'application de cartographie.

(iii) Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Le plan de sondage de l'enquête ScoreCard étant à deux degrés, les notations ci-après sont utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la Commune :

P1hi : probabilité de sondage au premier degré de la ième ZD de la Commune h,

P2hi : probabilité de sondage au deuxième degré dans la ième ZD de la Commune h,

Soient ah le nombre de ZD tirées dans la Commune h, Mi le nombre de ménages dans la ZDi, et thij la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZDi de la Commune h.

On note que thij = 1 si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des thij est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la ième ZD de la Commune h est donnée par :

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre bhi de ménages ont été tirés à partir des Lhi ménages nouvellement dénombrés par l'équipe dans la ième ZD ou dans le segment choisi de la ième ZD de la Commune h. Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZDi de la Commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la ième ZD de la Commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non-réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

I.3. ELABORATION DES DOCUMENTS DE BASE ET DES QUESTIONNAIRES DE L'ENQUÊTE

Dans chacun des quatre (04) secteurs dédiés à la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique, l'enquête ScoreCard vise à disposer des informations pour renseigner les indicateurs liés à l'identification de la typologie des biens et services, à la caractérisation des utilisateurs et des modes de fonctionnement de ces biens et services, à l'appréciation de la qualité du service rendu par l'offre des biens et services offerts dans le secteur et l'explication des causes de satisfaction et d'insatisfaction du service rendu dans le secteur, et à la détermination des actions que les populations doivent entreprendre pour améliorer la qualité du service rendu en cas d'insatisfaction. Pour s'assurer que ces indicateurs seront effectivement calculés au terme de l'enquête, il a été élaboré : (i) un document des besoins, qui présente les principaux indicateurs à renseigner afin d'orienter l'élaboration du plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans un secteur donné, (ii) un document des concepts permettant à tous les intervenants dans la réalisation de l'enquête et tous les potentiels utilisateurs des indicateurs calculés, d'avoir la même compréhension des termes, (iii) un plan de sensibilisation décrivant la stratégie de sensibilisation des populations en précisant le rôle de chacun des intervenants et leurs outils de sensibilisation.

Sur la base des deux premiers documents, cinq (05) questionnaires ont été élaborés pour la collecte des données, à savoir : (i) un questionnaire ménage pour capter la satisfaction des ménages sur les services rendus dans l'espace communal, (ii) un questionnaire commune pour faire un inventaire de l'offre publique dans les secteurs de l'approvisionnement en eau potable et des services communaux, (iii) un questionnaire délégation départementale du MINEE permettant de faire un inventaire de l'offre publique dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, similaire à celui dressé dans le questionnaire commune, afin de confronter les deux inventaires, (iv) deux questionnaires pour retracer l'offre publique dans le secteur de l'éducation, dont l'un pour le sous-secteur de l'éducation de base adressé à l'Inspection de l'éducation de base et l'autre pour le sous-secteur des enseignements secondaires adressé au délégué départemental du MINESEC. Ces questionnaires s'accompagnent d'un manuel de l'agent enquêteur dans lequel sont données les instructions indispensables à leur administration dans des conditions convenables. Cette administration des questionnaires s'est faite en mode CAPI (Computer Assistant Personal Interviewing), laquelle a nécessité le montage des questionnaires dans la plateforme KoboToolBox à l'aide de l'application Enketo, ainsi que le déploiement dans les tablettes à travers l'application ODK Collect.

I.4. COLLECTE ET ANALYSE DES DONNÉES

C'est l'Organisation de la Société Civile (OSC) sélectionnée pour un lot de communes en vue de la mise en place d'un Contrôle Citoyen de l'Action Publique dans les secteurs cibles, qui a procédé à la collecte des données dans la commune appartenant à ce lot. Dans un lot, l'OSC est composée d'un Responsable et des superviseurs et des agents enquêteurs. Mais avant la collecte proprement dite des données, le Coordonnateur de l'OSC et ses Responsables de lot ont bénéficié d'un renforcement des capacités techniques sur la compréhension du mode opératoire de l'enquête ScoreCard et l'utilisation des outils de collecte. Ils ont restitué les connaissances acquises à leurs agents enquêteurs dans le cadre d'un atelier supervisé par la coordination technique régionale du ScoreCard composée des représentants de la Cellule Régionale de Coordination du PNDP et de l'INS. Les aspects clés de cette restitution ont porté sur la présentation de l'enquête, les techniques pour conduire une enquête, le remplissage du questionnaire ménage, la simulation et le test de sélection. A la fin, les meilleurs agents enquêteurs ont été retenus pour poursuivre avec la collecte des données sur le terrain.

Cette dernière s'est déroulée du 04 au 06 juin 2022 et présente le bilan ci-après :

Tableau 1.1 : Bilan de la collecte des données dans la commune de NGAMBE

N°	Grappe	Localités (Villages/ Quartiers)	Nbre ménages enquêtés	Nbre ménages vides	Nbre de Refus	Nbre ménages absents	Observations
1	1797	Ngambè centre, Bakombè, Pong, Nsapack	187	2	0	13	/
2	1798	Nyee, Ihendel, Yoi Niel	133	3	1	2	/
Total			320	5	1	15	/

Etant donné que la collecte s'est faite par la méthode CAPI, les données sont directement disponibles sur le serveur pour apurement et production des tableaux par l'INS selon le plan de tabulation validé avec le PNDP. Ces tableaux ont été mis à la disposition de l'IPD-AC, ainsi que d'autres documents importants dont : (i) le guide de rédaction du rapport ScoreCard, (ii) le canevas du rapport ScoreCard, (iii) le modèle de plan d'actions du Contrôle Citoyen de l'Action Publique en vue de la conduite des changements, (iv) la page de garde du rapport ScoreCard. Pour s'assurer de l'utilisation optimale de ces documents par les OSC dans le cadre de l'analyse des données et de la production des rapports communaux ScoreCard, elles ont bénéficié d'un renforcement des capacités. A leur tour, elles ont restitué cette formation aux superviseurs dont chacun avait la charge de rédiger le rapport ScoreCard de sa commune de supervision.

CHAPITRE II : OFFRE PUBLIQUE ET CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE DE NGAMBE

II.1. PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Dans cette partie, nous présenterons la commune de NGAMBE notamment sa localisation, son milieu biophysique, son milieu humain et son milieu socioéconomique.

II.1.1. Localisation de la Commune

La Commune de NGAMBE est l'une des Communes du département de la Sanaga Maritime. Elle a été créée par l'arrêté n°232/23 du 07 juin 1955 et s'étend sur une superficie de 470 km² pour une population totale de 6 210 habitants selon les chiffres du dernier recensement démographique de la population, comprenant 3 229 hommes et 2981 femmes, disséminés dans 53 villages et une chefferie de 2e degré. Mais les données collectées sur le terrain ont donné un chiffre de 8 609 habitants.

Elle est limitée :

- Au nord, par la rivière DJOUEL qui la sépare des communes de NDOM et NYANON ;
- Au sud et à l'Est par la commune MASSOCK-SONGLOULOU,
- À l'Ouest par la commune de YINGUI.

Elle s'étend entre 10° 36'50 86 de longitude Est et 4°13'55 .30 de latitude Nord.

Figure 1 : Localisation de la Commune de NGAMBE par rapport au Cameroun et par rapport au département de la SANAGA MARITIME

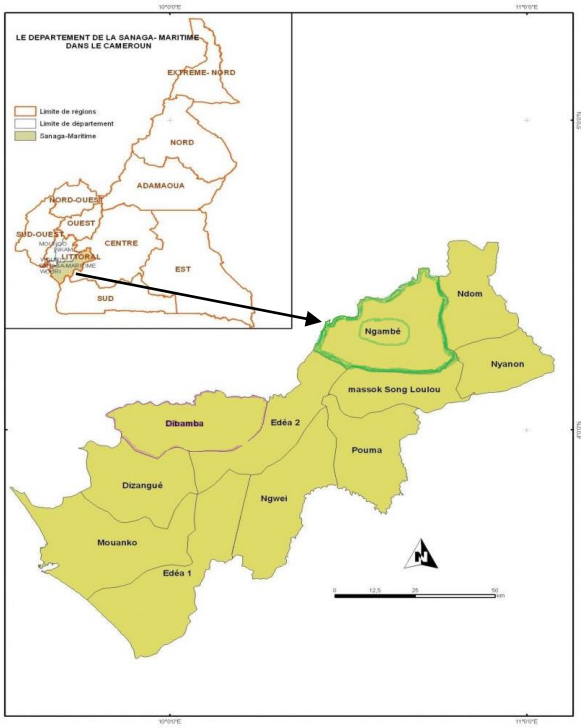

Source : PCD de NGAMBE, 2012

Figure 2 : Carte de la Commune de NGAMBE

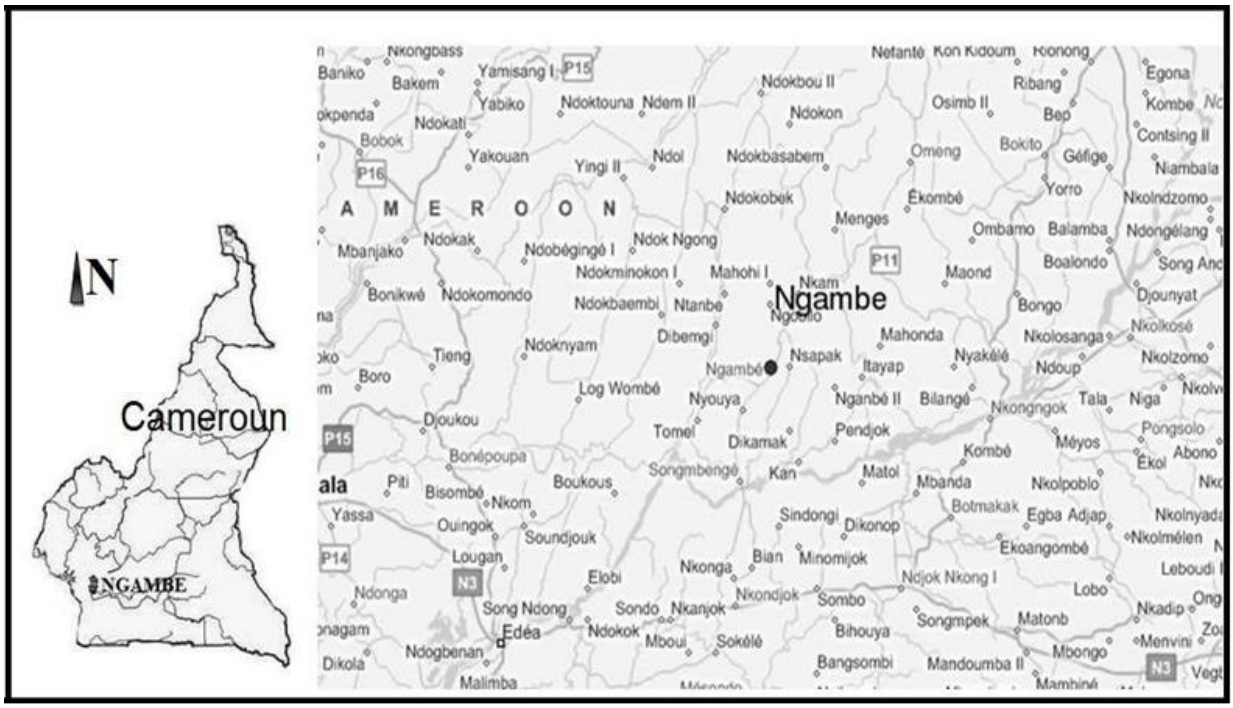

Source : PCD de NGAMBE, 2012

II.1.2. Milieu biophysique

II.1.2.1. Climat

Le climat dans la Commune de NGAMBE est équatorial de type Guinéen à quatre saisons inégalement réparties :

- Une grande saison de pluie qui s'étend de la mi-août à la mi-novembre ;
- Une grande saison sèche qui va de mi-novembre à février ;
- Une petite saison de pluie qui va de Mars à mai ;
- Une petite saison sèche entre juillet et mi-août.

La température moyenne de la région oscille autour de 24°C. Les températures mensuelles les plus basses sont relevées au mois de juillet (22,5°C à NGAMBE) et les plus élevées au mois d'avril (24,6°C à NGAMBE).

Les précipitations annuelles moyennes se situent le plus souvent entre 1500 et 2000 mm (hauteur moyenne mensuelle de pluie à NGAMBE sur les 25 dernières années : 1 750 mm). Les maximas de précipitations sont enregistrés en avril,-mai et en septembre-octobre.

II.1.2.2. Sol

La grande partie des sols de la commune de NGAMBE est très fertile. L'on peut observer des sols profonds, latéritique, ferrallitiques, caillouteux, argileux, riches en matières organiques. Cette richesse est favorable au développement d'une diversité des cultures vivrières et de rentes. Ce sol est argileux sableux dans la plaine inondable du territoire communal.

II.1.2.3. Relief

NGAMBE est caractérisé par un relief très accidenté dominé par les chaines des montagnes qui apparaissent comme une série de cotes au Nord et à l'Est de la commune. La ville elle-même est bâtie sur les versants des montagnes et les bas-fonds.

II.1.2.4. Hydrographie

NGAMBE dispose d'un réseau dense de cours d'eau dont les principaux sont : MAOUA, MANG, MUGE, IPAHE, HOHON et NGUNE etc. La présence de ces cours d'eau reste une potentialité dans le cadre de la poursuite et le développement des activités touristiques et halieutiques de la localité.

II.1.2.5. Flore et faune

La seule végétation est la forêt ; une forêt primaire dominée par les grands arbres dont les essences principales sont : l'iroko, l'acajou, le sapeli, le fromager, le doussié, le bongossi, le movingui, le padouk etc…

Dans cette végétation, on trouve des animaux et des oiseaux de toutes sortes. La faune y est caractérisée par la présence de plusieurs espèces d'animaux sauvages : buffles, antilopes, porc-épics, lièvres, singes, pangolins, lézard vert, boas, etc, des rongeurs tels que (les porcs épic, les rats palmistes, les aulacodes, etc.). Toutefois, on y trouve d'autres espèces telles que les Gibs harnachés, les céphalophes à dos jaune, les civettes, les varans, les crocodiles, les pythons, etc.

La flore quant à elle est riche en formations forestières et de petites savanes arborées.

Figure 3 : Carte des ressources de la Commune de NGAMBE

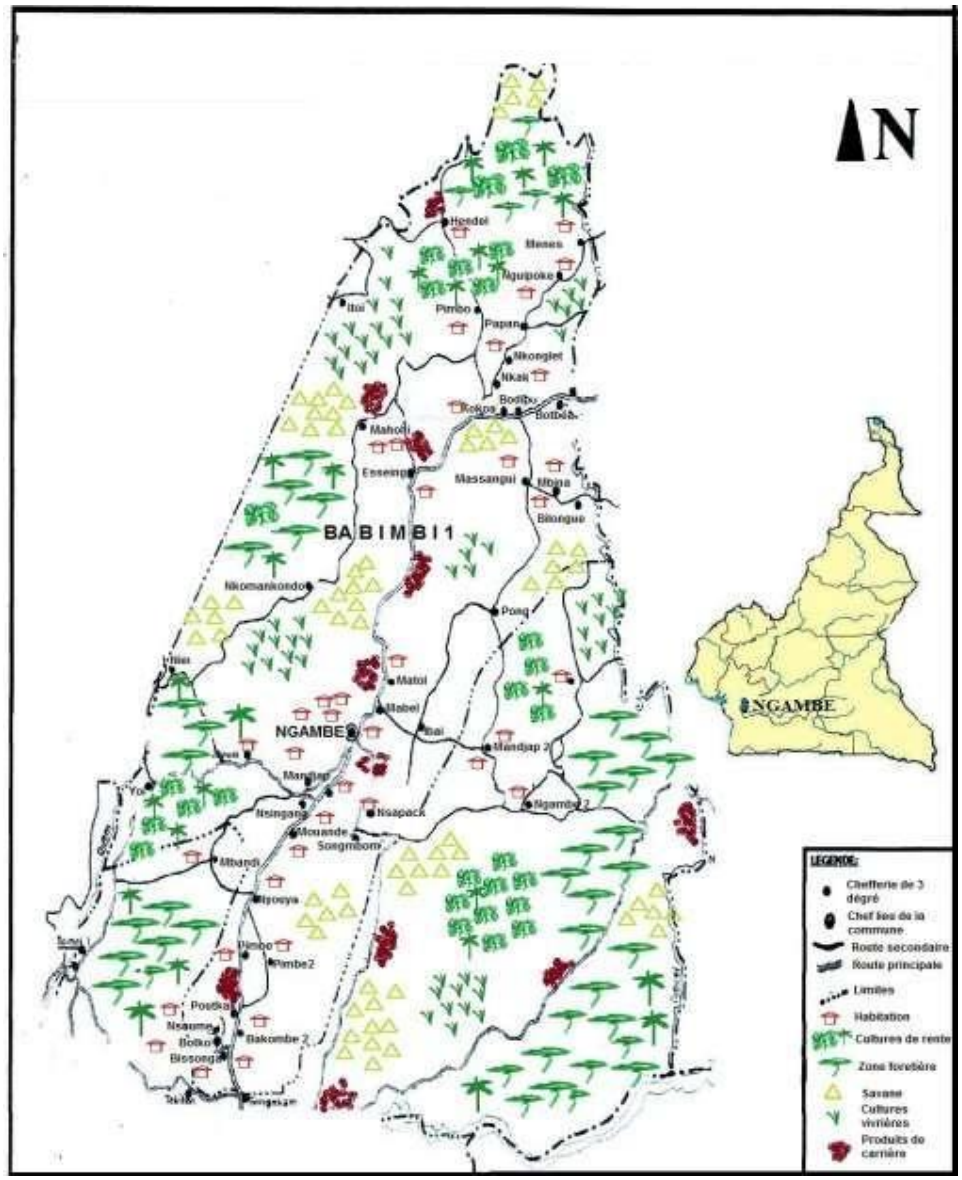

Source : PCD de NGAMBE, 2012

II.1.3. Milieu humain

II.1.3.1. Quelques repères historiques de la Commune

L'histoire moderne de la commune de Ngambè commence par l'installation et la création de la subdivision BABIMBI en 1922, puis, l'installation de son premier administrateur colonial (PINELLI Eugene) le 07 juin 1955. Il est remplacé par le secrétaire d'administration PI David Henri (1955- 1956).

II.1.3.2. Population

La Commune de NGAMBE abrite une population estimée à 3229 hommes et 2981 femmes, disséminés dans 53 villages selon les données du dernier recensement démographique, mais comprend 8 642 habitants selon les données collectées sur le terrain en 2012. Les ethnies autochtones sont les NDOG MAKUMAK. Le tableau 1 ci-dessous présente la répartition de cette population par village.

Tableau 2.0 : Population de la commune

N°	Village	Population				
		Homme	Femme	Jeunes (moins de 16 ans)	Enfants (moins de 5 ans)	Total
1.	Bakombe 2	33	25	18	15	91
2.	Bakombe1	33	25	13	15	86
3.	Bilongue	18	10	5	7	40
4.	Bissonga	125	130	95	101	451
5.	Bodipo	22	22	12	1	57
6.	Botbea	29	30	50	20	129
7.	Botko	43	42	25	25	135
8.	Esseing	75	72	23	33	203
9.	Hendel	21	25	15	22	83
10.	Ibaï	25	30	18	22	95
11.	Ihendel	140	145	150	85	520
12.	Inyouya	90	78	98	103	369
13.	Kokoa	5	4	5	4	18
14.	Mabel	15	14	16	22	67
15.	Mahohi	12	16	18	14	60
16.	Mandjab	135	155	110	100	500
17.	Massangui 1	15	20	12	20	67
18.	Massangui 2	12	15	16	12	55
19.	Matol	12	16	18	14	60
20.	Mbandi	30	23	10	12	75
21.	Mbina	10	5	10	8	33
22.	Menes	6	6	2	6	20
23.	Mouambe	32	35	25	43	135
24.	Nemkok	8	9	3	4	24
25.	Ngambe	845	698	602	595	2740
26.	Ngobilo	14	18	20	12	64
27.	Ngombe	60	84	30	40	214
28.	Nguipoke	60	70	25	25	180
29.	Niel	16	19	31	34	100
30.	Nkak	8	6	3	10	27
31.	Nkakbom	30	35	31	39	135
32.	Nkam	8	5	10	9	32
33.	Nkomankondo	21	25	15	18	79
34.	Nkonglet	9	9	1	3	22
35.	Nsapack	15	16	12	13	56
36.	Nsoume	29	30	50	20	129
37.	Nyee	16	20	28	36	100
38.	Papan	15	21	7	7	50
39.	Pimbe 1	28	32	17	15	92
40.	Pimbe 2	21	25	16	13	75
41.	Pimbo	12	10	5	14	41
42.	Pong	16	12	13	18	59
43.	Poutbaba	45	49	44	42	180
44.	Poutkak	125	122	80	132	459
45.	Singang	45	49	44	62	200
46.	Song Mbom	25	28	18	29	100
47.	Teki Bongo	8	7	8	10	33
48.	Toï	12	15	13	11	51
49.	Yoï	12	15	13	11	51
TOTAL		**2441**	**2372**	**1903**	**1926**	**8642**

Source : PCD de NGAMBE, 2012

De ce tableau, il ressort que la population de NGAMBE est estimée à 8 642 habitants environ et que les femmes représentent une minorité par rapport aux hommes d'après le diagnostic des villages.

La population est composée essentiellement des Bassas du groupe BABIMBI. Toutefois, l'influence de l'activité économique dans la Commune de NGAMBE a contribué à l'installation d'autres groupes ethniques qui sont : Beti, Banen, sans oublier les populations venues des Pays voisins tels que : les Nigérians et Nigériens.

II.1.3.3. Habitat

L'habitat, en majorité rurale, est groupé et fait de maisons rectangulaires. Ces maisons sont faites en matériaux définitifs pour la plupart et en matériaux provisoires tels que la brique de terre non cuite. Certaines sont en terre battue appelées localement (potopoto) avec les toits à 90% en tôles ondulées ou en tuiles. Les maisons sont construites en bordure des routes desservant les villages de la Commune. Ainsi la Commune est constituée de villages rues.

II.1.3.4. Religion

La commune de NGAMBE est le lieu de foisonnement de plusieurs religions en majorité d'obédience chrétienne. Ce Christianisme est majoritairement représenté par l'Église catholique, talonnée par l'Église Protestantes et autres Églises. L'islam y est également implanté.

II.1.3.5. Principales activités économiques

La population de la Commune de NGAMBE est à 80% agricole. En dehors de l'agriculture, d'autres activités sont pratiquées notamment : le petit Commerce, la chasse, la pèche, l'élevage, l'exploitation des ressources naturelles (carrière de sable, de pierre et de latérite, les petits emplois temporaires, tels que la cueillette et la transformation des produits agricoles). Notons aussi l'exploitation forestière et l'artisanat.

II.1.3.5.1. Agriculture

L'agriculture est la principale activité des populations de la Commune. Elle est marquée par les cultures vivrières et les cultures de rente. Dans les villages, l'agriculture apparait comme étant le seul secteur productif important. Aussi repose -t- elle en grande partie sur la production des vivres pratiqués par les femmes et les hommes et les cultures de rente qui constituent une véritable source de revenus. Par le passé, ces cultures étaient réservées aux hommes. Ce secteur procure plus de 80 % des ressources alimentaires de la Commune et 70% du revenu dans les ménages.

L'agriculture vivrière.

C'est une agriculture de subsistance beaucoup plus destinée à l'autoconsommation. Elle est itinérante sur brulis avec des cultures mixtes (banane plantain, macabo, manioc, arachide, maïs). Cette association de cultures occupe des superficies moyennes allant d'un à deux hectares.

L'agriculture de rente.

C'est une agriculture destinée à la vente. Elle est basée sur la culture du cacao, du café et du palmier à huile. Cependant, l'instabilité des prix en dégradation sur le marché mondial a fait reculer la production de ces cultures en faveur des cultures vivrières. Néanmoins, la hausse des prix ces derniers temps constitue un facteur de motivation pour les paysans qui relancent progressivement la production des produits de rente.

II.1.3.5.2. Exploitation forestière.

Dans ce secteur, le bois exploité ici est destiné essentiellement à l'amélioration de l'habitat. Par ailleurs cette forêt sert également à la collecte des PFNL tel que : le Djansang (Ricinodendron heudoletii), les mangues sauvages (Irvingia gabonensis) ; le petit et le gros rotin, le vin de palme et de raphia, le fruit et l'huile de Moabi (baillonella toxisperma) .Ces produits sont destinés à la pharmacopée et à l'artisanat. Le pourcentage réservé à la vente est réduit, bien que certains tels que le vin de palme et de raphia soient consacrés à la vente. Le petit rotin (Eremospatha macrocarpa) et le gros rotin (Lacosperma securdiflorum) constituent la matière première pour l'artisanat.

II.1.3.5.3. Élevage.

L'élevage est un secteur peu développé. Il s'agit d'un élevage traditionnel caractérisé par la divagation des bêtes destinées à l'autoconsommation. Les animaux rencontrés ici sont entre autres : les poulets, les chèvres, les canards et les porcs. Quant à la pisciculture, elle est pratiquée dans des zones marécageuses où des étangs piscicoles sont aménagés. Les espèces de poissons les plus rencontrées ici sont : Le Tilapia du Nil et les silures (Claria gariepinus).

II.1.3.5.4. Pêche

La pêche est pratiquée par une bonne frange de la population, mais elle n'est pas assez développée. Les principales techniques sont la ligne, la nasse et le barrage ; d'où son caractère artisanal. Les espèces courantes attrapées sont : les silures, les tilapias, les carpes, le poisson courant. Cependant, on signale l'utilisation des produits illicites et toxiques pour capturer le poisson, utilisés du temps

de l'exercice de la SFID. Les produits de pêche sont généralement voués à l'autoconsommation et quelquefois à la vente.

II.1.3.5.5. Chasse

La chasse pratiquée ici elle est traditionnelle et se caractérise par l'usage des pièges, des fusils et la chasse à courre. Cette activité pratiquée par 30¨% de la population souffre du manque d'organisation. Autrement dit, elle est peu développée. Cette chasse est non sélective, certes elle est utile pour la préservation de la culture, mais risquant pour la protection de l'environnement.

II.1.3.5.6. Artisanat.

Cette activité est surtout pratiquée par les jeunes, les femmes et quelques vieilles personnes. La plupart des objets sont faits en matériaux locaux : bambou, rotins, bois, feuilles de palmiers, etc. Les objets fabriqués ici sont les paniers, les hottes, les mortiers, pilons et les pirogues. Cette activité est également à but lucratif.

II.1.3.5.7. Commerce.

Dans la commune de NGAMBE, seul le petit commerce est pratiqué. Il est orienté vers la vente des produits de première nécessité, les produits agricoles et de chasses. Certains de ces produits sont exposés et vendus le long des axes routiers au niveau des villages. Il existe un marché communal au centre de NGAMBE

II.1.3.5.8. Exploitation du sable, latérite et pierres.

Le sable constitue l'une des richesses naturelles de la commune. Toutefois, l'exploitation de sable reste encore limitée par rapport au potentiel de sable de la zone. Selon l'organisation et la capacité de travail, certains exploitants de sable produisent quelques tonnes par jour où par mois. Les carrières de latérites et de pierres rencontrées de part et d'autre sont également des secteurs d'activités qui, bien organisés, pourraient contribuer efficacement à la résorption du taux de chômage dans la commune.

II.1.3.5.9. Transformation des produits.

Il existe certaines formes de transformation des produits agricoles. Ces transformations sont artisanales et ne concernent que le manioc, l'huile et le vin de palme. Le manioc est transformé en farine et en bâton de manioc.

On peut aussi citer la fabrique des briques de terre et l'extraction de l'huile de palme.

II.1.3.5.10. Tourisme.

Le secteur touristique est très peu développé dans la commune. Il n'existe qu'un seul établissement hôtelier qui ne répond pas à la demande croissante de la Commune.

II.1.3.5.11. Épargne et crédit

Le système d'épargne et de crédit est quasi inexistant dans la ville de NGAMBE. La seule structure existante, la CNPI a fermé les portes. L'on note quand même l'existence des tontines dans tout l'arrondissement et la présence de la CAMPOST.

II.1.4. Principales potentialités et ressources de la Commune

II.1.4.1. Principales Potentialités de la Commune

La Commune de NGAMBE présente plusieurs opportunités pour son développement à savoir :

- Des ressources naturelles : forêt, faune, richesse du sol, des sites touristiques, des terres fertiles et un climat favorable ;
- Le dynamisme des populations ;
- Une agriculture diversifiée avec un potentiel élevé pour pratiquer sur de grandes parcelles des terres cultivables ;
- Une élite importante et intellectuelle ;
- Présence des réseaux Orange et MTN ;
- Présence des carrières de sables, de latérites de sables de pierre,
- Présence d'un réseau de distribution d'eau (CDE) et de réseau électrique AES/SONEL.

II.1.4.2. Principales ressources de la Commune

Les principales ressources de la Communes comprennent :

- Des Recettes Fiscales
- Produits de l'exploitation du Domaine et Services Communaux
- Des Ristournes et Redevances consenties par l'État
- Des Subventions de Fonctionnement Reçues
- Transfert reçu dans le cadre la coopération décentralisée,
- Des autres produits et profits.

A la suite de cet aperçu de la commune dont l'essentiel des données est tiré du plan communal de développement élaboré en 2012, les lignes ci-après présentent une offre actualisée des biens et services publics offerts dans les quatre secteurs cibles du CCAP2.

II.2. OFFRE PUBLIQUE DE BIENS ET SERVICES EN CONTEXTE DE DÉCENTRALISATION

Sous l'égide des lois de décentralisation de 2004, de nombreuses compétences étaient transférées aux Communes et aux Régions, dans les domaines du développement économique, sanitaire, social, éducatif, sportif et culturel.

Outre les compétences transférées par les lois de 2004 reprises par le Code, sept (07) nouvelles compétences ont été transférées aux Communes, il s'agit :

- de la précollecte et de la gestion au niveau local des ordures ménagères ;
- du recrutement et de la gestion du personnel médical des centres de santé intégrés et des centres médicaux d'arrondissement ;
- du recrutement et de la prise en charge du personnel enseignant et d'appoint dans les écoles maternelles et primaires, ainsi que les établissements pré scolaires ; Offre publique de biens et services en contexte de décentralisation

II.3. Analyse de l'offre dans les quatre secteurs cibles

Dans cette section, nous allons analyser les données de quatre secteurs notamment l'eau, l'éducation, la santé et les services communaux.

II.3.1. Secteur de l'approvisionnement en eau

Dans cette sous-section, nous allons présenter les services offerts par la Commune dans le domaine hydraulique.

Tableau 2.1 : Etat des lieux des points d'eau dans la commune

Type de point d'eau potable	Nombre de points d'eau de ce type	Nombre de points d'eau de ce type fonctionnels	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion	Nombre de points d'eau disposant d'un mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel
Puits avec pompe à motricité humaine	00	00	00	00
Puits avec pompe électrique	00	0	00	00
Forages avec pompe à motricité humaine	11	11	11	7
Forage avec pompe électrique	2	2	2	2
Borne-fontaine	2	2	2	2
Source	00	00	00	00
Réseau d'adduction d'eau communal	00	00	00	00
Total	15	15	15	11

Source : PCD de NGAMBE, 2012

L'analyse des données sur l'état des lieux des points d'eau dans la Commune, montre qu'il existerait 11 forages avec pompe à motricité humaine tous entièrement fonctionnels et disposant de mécanisme d'entretien et de gestion, mais dont seulement 7 seraient fonctionnel. De même, il y aurait dans toute la commune 2 bornes-fontaines et 2 forages avec pompe électrique tous entièrement fonctionnels et disposant de mécanisme d'entretien et de gestion fonctionnel. Par ailleurs, ce tableau montre qu'il n'existerait ni des puits avec pompe électrique ni des puits avec PMH, ni même réseau d'adduction d'eau dans la Commune de Ngambè.

II.3.2. Secteur santé

Dans cette sous-section, nous allons présenter les services offerts par la Commune dans le domaine de la santé.

Tableau 2.2 : Etat des lieux des formations sanitaires couvrant la commune

Type de formation sanitaire	**Nombre de formation sanitaire de ce type**	**Nombre de formation sanitaire fonctionnelle de ce type**	**Nombre de formations sanitaires de ce type disposant d'un COSA ou d'un COGES fonctionnel**	**Accompagnement de la commune dans l'entretien et la gestion de la formation sanitaire de ce type**	**Nature de l'accompagnement**				
					Suivi technique	Appui financier	Renforcement des capacités	Appui logistique	Autres (à préciser)
Centre de santé / Centre de santé intégrée	03	01	01	02		oui		oui	
Centre Médical d'Arrondissement	00	00	00	00					
Hôpital de district	01	01	00	00					
Hôpital régional	00	00	00	00					
Hôpital de référence	00	00	00	00					
Formation sanitaire privée	00	00	00	00					
Autres (à préciser) _____	00	00	00	00					
Total	**03**	**01**	**02**						

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022

D'après le tableau 2.2, il existerait dans la Commune de Ngambè, 1 hôpital de district ne disposant ni d'un COSA, ni d'un COGES fonctionnel. De même, il y aurait 3 centres de santé intégrées, dont 1 seul serait fonctionnel et disposerait aussi d'un COSA fonctionnel. Par ailleurs, il n'existerait pas d'hôpital régional, ni d'hôpital de référence, ni Centre Médical d'Arrondissement encore moins une formation sanitaire privée.

II.3.3. Secteur de l'éducation

Nous allons faire un état des lieux des services de l'éducation dans la Commune de Ngambè.

Tableau 2.3 : Etat des lieux des services de l'éducation

Cycle	Ordre d'enseignement	Nombre d'écoles prévues dans la commune par la carte scolaire	Nombre d'écoles dans l'ordre d'enseignement	Nombre d'écoles non opérationnelles	Nombre d'écoles disposant de salles de classe en matériaux définitifs	Nombre d'écoles disposant d'une APEE fonctionnelle
Maternel	Public	08	07	04	03	03
	Privé laïc		00	00	00	00
	Privé confessionnel		01	00	00	01
	Ecole de parents		00	00	00	00
Primaire	Public	22	20	18	18	16
	Privé laïc		00	00	00	00
	Privé confessionnel		02	02	00	02
	Ecole de parents		00	00	00	00
Secondaire	Public	12	11	00	11	11
	Privé laïc		00	00	00	00
	Privé confessionnel		01	00	01	01
	Ecole de parents		00	00	00	00
Total		42	42	24	33	34

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022

Le tableau 2.3 montre que 8 écoles maternelles, 22 écoles primaires et 12 établissements secondaires seraient prévus par la carte scolaire dans la Commune de Ngambè.

Sur les 8 écoles maternelles que compterait la commune de Ngambè, une seule serait opérationnelle avec une APEE fonctionnelle dans l'ordre d'enseignement privé, alors que parmi les 7 établissements qui seraient identifiées l'ordre d'enseignement public, seuls 3 seraient opérationnelles avec une APEE fonctionnelle, et disposeraient de salles de classe en matériaux définitifs.

Sur les 22 écoles primaires que compterait la commune, une serait opérationnelle dans l'ordre d'enseignement privé avec une APEE fonctionnel, alors que parmi les 7 qui seraient identifiées dans l'ordre d'enseignement public, seules 3 seraient opérationnelles avec une APEE fonctionnelle, et disposeraient de salles de classe en matériaux définitifs.

Ce même tableau montre qu'il y aurait dans la commune de Ngambè 12 établissements secondaires dont 11 dans l'ordre d'enseignement public et 1 dans l'ordre d'enseignement privé, toutes avec des salles de classe construites en matériaux définitifs. Par ailleurs tous ces établissements seraient opérationnels et disposeraient d'une APEE fonctionnelle.

II.3.4. Secteur des services communaux

Dans cette section, nous allons présenter l'inventaire des services communaux offerts dans la Commune de Ngambè.

Tableau 2.4 : Inventaire des services communaux

Nature du service	Disponibilité du service	Délai en jours pour l'obtention du service
Établissement d'actes d'état civil	1	2
Délivrance des documents d'urbanisme	1	2
Aménagement des voiries	1	2
Gestion des déchets / Assainissement	1	2
Légalisation des documents	1	2
Authentification des documents	1	2
Hygiène et salubrité	1	
Aménagement des espaces verts et de loisirs	1	
Aménagement des aires de jeux	1	
Éclairage public	1	
Transport public	2	
Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables	1	
Autres (à préciser) _____	2	

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022

Le tableau ci-dessus montre qu'à l'exception du transport public, la commune de Ngambè offrirait tous les services communaux listés ci-dessous, et dont 5 premiers seraient fournis dans un délai de 2 jours.

- Établissement d'actes d'état civil
- Délivrance des documents d'urbanisme
- Aménagement des voiries
- Gestion des déchets / Assainissement
- Légalisation des documents
- Authentification des documents
- Hygiène et salubrité
- Aménagement des espaces verts et de loisirs
- Aménagement des aires de jeux
- Éclairage public
- Transport public
- Assistance et Appuis aux personnes socialement vulnérables

De manière globale, on peut constater qu'au travers des données ci-dessus fournies par les sectoriels, la commune de Ngambè est assez fournie en biens et services sociaux de base, mais plusieurs ne seraient pas fonctionnels. Les paragraphes suivants permettent d'expliquer cet état de fait.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX RÉSULTATS ET AMÉLIORATIONS SUGGÉRÉES

Dans ce chapitre, nous allons présenter les principaux constats relevés dans les secteurs de l'hydraulique, la santé, l'éducation et les services communaux. Il est divisé en cinq (05) grandes parties : la description de la population enquêtée, l'approvisionnement en eau potable, le service de santé, le service de l'éducation, et la fourniture des services communaux.

III.1. DESCRIPTION DE LA POPULATION ENQUÊTÉE

La population enquêtée est constituée des chefs des ménages. Cependant, en son absence, le questionnaire pouvait être adressé à son (sa) conjoint(e) ou à tout autre répondant vivant dans le ménage et capable de fournir les informations sollicitées.

Tableau 3.1 : Répartition (%) dans la commune des chefs de ménage selon le milieu de résidence et le sexe.

		Chef de ménage	Conjoint du chef de ménage	Fils/fille du chef de ménage ou de son conjoint	Père/mère du chef de ménage ou de son conjoint	Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)	Sans aucun lien de parenté avec le chef de ménage ou son conjoint	Domestique	Total
Milieu	Urbain	66.67	0.00	0.00	0.00	33.33	0.00	0.00	100.00
	Rural	68.45	10.09	8.20	0.95	6.62	5.36	0.32	100.00
	Total	68.44	10.00	8.13	0.94	6.88	5.31	0.31	100.00

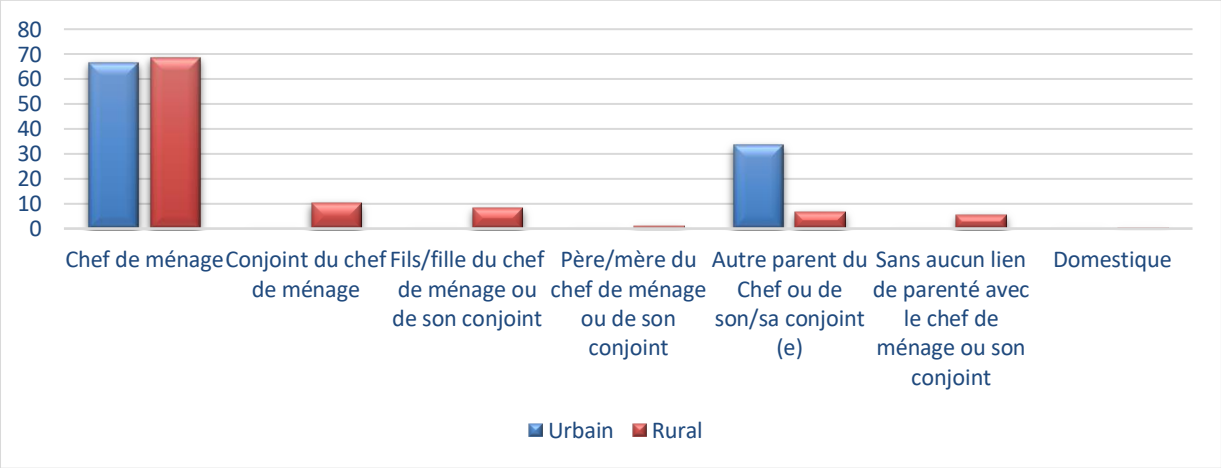

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

A la lecture du tableau 3.1, il ressort que plus de 68% des répondants seraient les chefs de ménage, suivi de 10% des conjoints des chefs de ménage.

Tableau 3.2 : Répartition (%) dans la commune des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.

Le tableau 3.2 présente la répartition en pourcentage des répondants selon le milieu de résidence, le sexe et le groupe d'âge.

		Sexe de l'enquêté								
		Masculin			Féminin			Total		
		Strate de résidence			Strate de résidence			Strate de résidence		
		Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total	Urbaine	Rurale	Total
Groupe d' âges du répondant	Moins de 20 ans	0,00	2,01	1,99	0,00	9,32	9,24	0,00	4,73	4,69
	[20 - 35[	100,00	13,57	14,43	0,00	22,88	22,69	66,67	17,03	17,50
	[35 - 50[	0,00	29,15	28,86	100,00	18,64	19,33	33,33	25,24	25,31
	Plus de 50 ans	0,00	55,28	54,73	0,00	49,15	48,74	0,00	53,00	52,50
	Total	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**	**100.00**

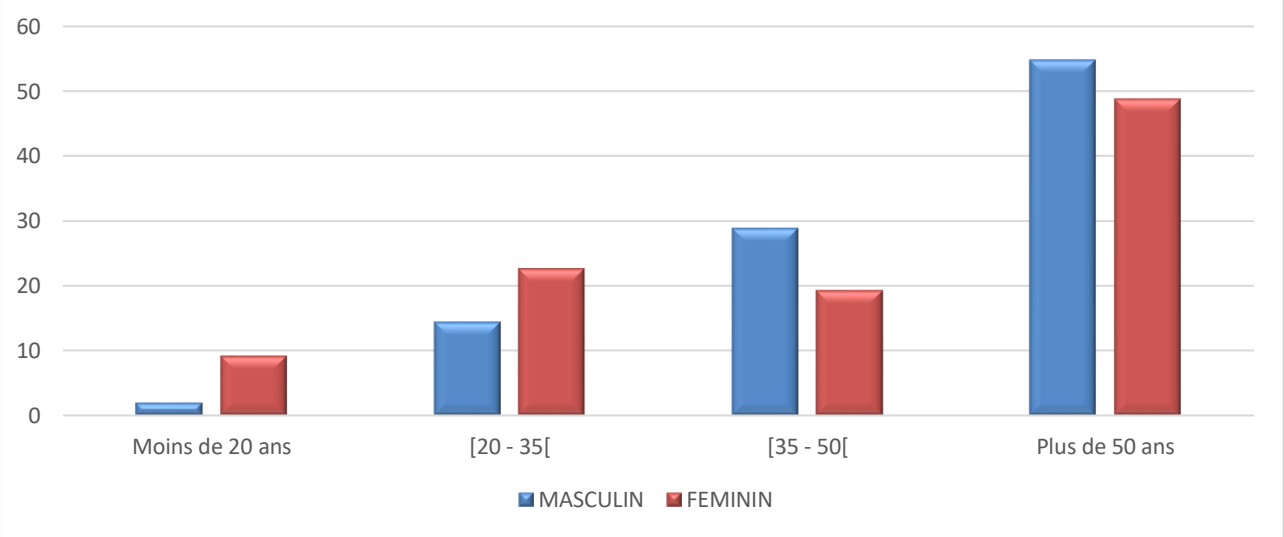

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Le tableau 3.2 montre qu'en milieu urbain, tous les répondants auraient un âge compris entre 20 et 50 ans alors qu'en milieu rural 53% de ces répondants auraient plus de 50 ans.

Que ces répondants soient des hommes ou des femmes, ils auraient à plus de 60% des âges supérieurs à 35 ans.

III.2. APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Adopté par l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2015, l'agenda mondial 2030 sur le développement durable met un accent particulier sur l'accès à l'eau en son objectif 6 (Objectif de Développement Durable (ODD) N°6), qui voudrait garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau. La cible première étant d'assurer l'accès universel et équitable à l'eau à un coût abordable.

Dans le cadre de la mise en œuvre du processus de décentralisation au Cameroun, l'article 5 du décret N°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'Etat aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'Etat, précise que la Commune assure la maîtrise d'ouvrage et la gestion des puits et des forages.

L'implémentation du CCAP dans le secteur de l'hydraulique vise à consolider l'implication des populations locales dans l'amélioration de la qualité des services offerts par les ouvrages d'approvisionnement en eau présents dans la Commune. Il s'appuie sur une évaluation de la perception des populations locales sur la qualité des services rendus par les biens et services publics offerts dans le secteur de l'hydraulique.

III.2.1. Utilisation des points d'eau dans la commune

Il existe plusieurs sources d'approvisionnement en eau dans la Commune de Ngambè. Le tableau 3.3 présente la répartition en pourcentage des types de point d'eau disponible selon le milieu de résidence.

Tableau 3.3 : Proportion des types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence

Types de point d'eau disponibles dans le village / quartier habité selon le milieu de résidence													
		Puits avec pompe à motricité humaine	**Puits avec pompe électrique**	**Puits à ciel ouvert**	**Forages avec pompe à motricité**	**Forage avec pompe électrique**	**Borne-fontaine**	**Source**	**Marre**	**Réseau d'adduction d'eau**	**Adduction en eau potable (CAMWATER)**	**Rivière**	**Autre**
Strate de résidence	Urbaine	0,00	0,00	0,00	0,00	66,70	33,30	33,30	0,00	0,00	66,70	100,00	0,00
	Rurale	1,90	2,50	4,40	20,20	44,20	6,00	56,80	12,00	0,60	16,70	67,80	3,80
Total		**1,90**	**2,50**	**4,40**	**20,00**	**44,40**	**6,30**	**56,60**	**11,90**	**0,60**	**17,20**	**68,10**	**3,80**

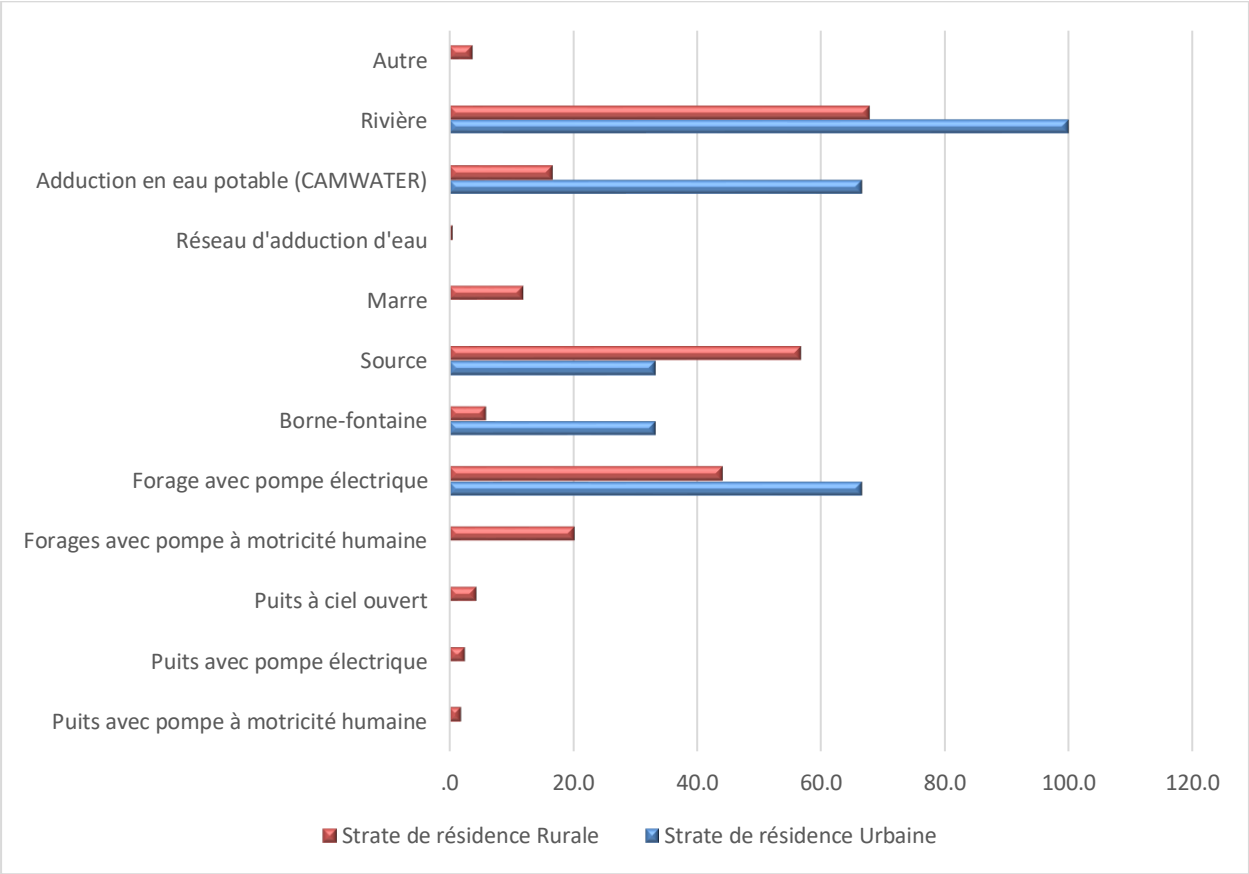

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Le tableau 3.3 montre que tous les types de points d'eau seraient disponibles dans la commune de Ngambè, avec une prédominance de rivière (68,10%), sources (56,60%), et forages (44,40%). Selon le même tableau, la tendance ci-dessus serait la même en zone rurale, mais en milieu urbain, les principaux types de points d'eau disponibles seraient plutôt les rivières (100%) ainsi que les forages avec pompe électrique et l'Adduction en eau potable (66,70%).

Tableau 3.4 : Utilisation d'une source d'eau publique

		Principale source d'approvisionnement en eau							
		Puits avec pompe à motricité humaine	**Puits avec pompe électrique**	**Forage avec pompe électrique**	**Forages avec pompe à motricité humaine**	**Source**	**Rivière**	**Borne-fontaine**	**Total**
Strate de résidence	Urbaine	0,00	0,00	66,70	0,00	0,00	33,30	0,00	100,00
	Rurale	1,80	1,80	35,70	12,00	17,70	30,70	0,40	100,00
Total		**1,70**	**1,70**	**36,00**	**11,90**	**17,50**	**30,80**	**0,30**	**100,00**

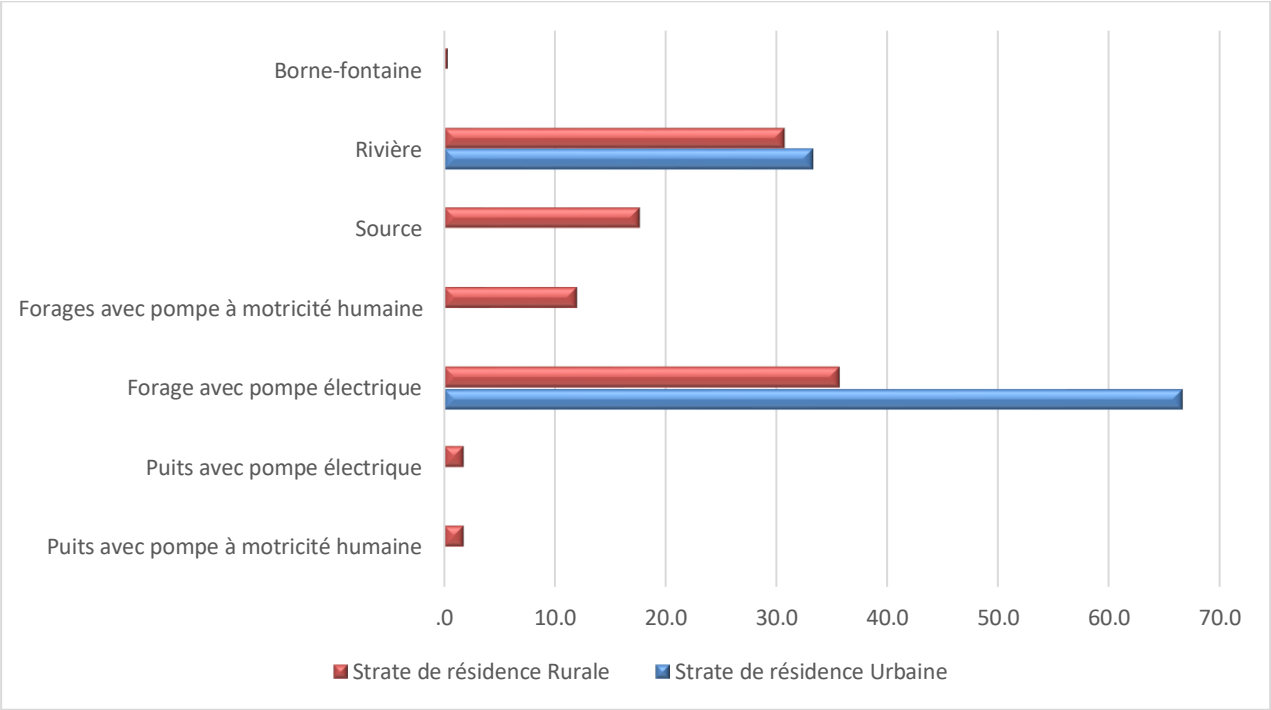

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Le tableau 3.4 montre que dans la strate urbaine de la commune de Ngambè, les principales sources publiques d'approvisionnement en eau seraient les forages avec pompe électrique à 66,7% et les rivières à hauteur de 33.3%. Malgré la disponibilité du réseau d'adduction en de l'opérateur public CAMWATER.

Sur ce même tableau on peut remarquer que les principales sources publiques d'approvisionnement en eau utilisées dans la strate de résidence rurale de la commune seraient les forages avec pompe électrique (35,70%), rivières (30,70%), sources (17,70%) et les forages avec pompe à motricité humaine(12,00%).

III.2.2. Accessibilité des points d'eau dans la commune

Selon l'UNESCO, l'accès à l'eau est un droit essentiel pour chaque être humain. Pourtant, dans la planète des milliards de personnes en sont encore privées. Le défi de l'accès à l'eau potable, demeure un objectif primordial pour la politique nationale de l'eau Cameroun. Cet accès à l'eau peut-être apprécier par la possibilité donnée aux ménages de se ravitailler en eau à leur principale source d'approvisionnement à chaque fois que le besoin se fait ressentir.

Les données sur l'accessibilité des points d'eau de la Commune est disponible dans les tableaux 3.5 et 3.6 ci-dessous.

Tableau 3.5 : Disponibilité au cours de l'année et utilisation de la principale source d'approvisionnement en eau tout au long de la journée

		Proportion (%) de ménages ayant déclaré que le point d' eau utilisé est disponible toute l' année	Proportion (%) de ménages ayant accès au point d' eau utilisé tout au long de la journée	Principale source d'approvisionnement en eau accessible tout au long de la journée							
				Puits avec pompe à motricité humaine	Puits avec pompe électrique	Forage avec pompe électrique	Forages avec pompe à motricité humaine	Source	Rivière	Borne-fontaine	Total
Strate de résidence	Urbaine	33,30	66,70	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	50,00	0,00	100,00
	Rurale	58,70	78,20	2,00	2,00	33,50	6,90	20,20	35,10	0,40	100,00
	Total	58,40	78,10	2,00	2,00	33,60	6,80	20,00	35,20	0,40	**100,00**

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Le tableau 3.5 révèle qu'au niveau de l'espace urbain de la commune de Ngambè, seulement 33,30% des ménages déclarent que leur principale source publique d'approvisionnement en eau serait disponible toute l'année, alors que 66,70% de ces mêmes ménages déclarent qu'ils auraient néanmoins accès à cette source à tout moment de la journée.

Dans l'espace rural de la commune, 58,70% des ménages déclarent que leur principale source publique d'approvisionnement en eau serait disponible toute l'année, alors que 78,20% de ces mêmes ménages déclarent qu'ils auraient néanmoins accès à cette source à tout moment de la journée.

Tableau 3.6 : Correspondance entre disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau et besoin en eau des ménages

		Proportion (%) de ménages dont la fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau correspond à leur besoin en eau	Fréquence de disponibilité de la principale source d'approvisionnement en eau		
			Une fois	Deux fois	Total
Strate de résidence	Urbaine	0,00	100,00	0,00	100,00
	Rurale	0,00	48,60	51,40	100,00
	Total	**0,00**	**50,00**	**50,00**	**100,00**

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Le tableau 3.6 montre qu'en zone urbaine tous les ménages n'ayant pas accès à leur principale source d'approvisionnement en eau toute la journée y auraient quand même accès une fois dans la journée. Ce même tableau montre que dans l'espace rural 48,60% de ménages n'ayant pas accès à leur principale source d'approvisionnement en eau toute la journée y auraient accès une fois dans la journée, alors que 51,40% de ces mêmes ménages y auraient accès deux fois dans la journée.

Malgré tout ceci, l'ensemble des ménages des espaces urbains et ruraux évoqués ci-dessus déclare que la fréquence de disponibilité de leur principale source publique d'approvisionnement en eau ne correspondrait pas à leur besoin.

III.2.3. Entretien et maintenance de points d'eau dans la commune

L'entretien et la maintenance des points d'eau jouent un rôle essentiel pour un approvisionnement continu en eau. Les tableaux 3.7 à 3.10 ci-dessous en présentent la situation au niveau de la commune.

Tableau 3.7 : Panne au cours des six derniers mois et délai de réparation du principal type de point d'eau utilisé

		Proportion (%) de ménages dont le principal type de point d' eau a été panne au cours des 6 derniers mois	**Répartition des ménages selon le temps mis pour la réparation de la panne d'un point d'eau**					
			Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
Strate de résidence	Urbaine	33,30	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
	Rurale	38,50	45,90	40,40	9,20	0,90	3,70	100,00
	Total	**38,50**	**45,50**	**40,00**	**10,00**	**0,90**	**3,60**	**100,00**

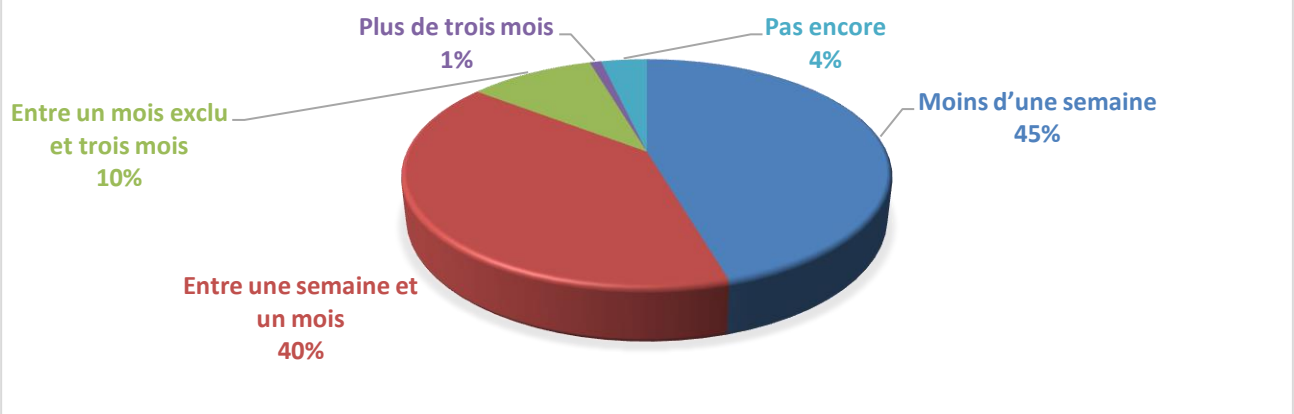

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Durant les six derniers mois qui ont précédé l'enquête, un peu plus du tiers des ménages utilisant une source publique d'approvisionnement en eau auraient déclaré avoir été victime d'une panne de celle-ci. De même, le tableau ci-dessus montre qu'en milieu urbain, 100% de ces ménages

déclarent que les pannes évoquées ci-dessus auraient été résolues entre un et trois mois alors qu'en milieu rural, 45,90% de ces ménages déclarent que les mêmes pannes auraient été résolues en moins d'1 semaine, et 44,40% entre 1 semaine et 1 mois.

Tableau 3.8 : Type d'acteurs de remise en service du principal type de point d'eau

		Acteur de remise en service du principal type de point d'eau						
		Commune	**Etat**	**Une élite**	**Le comité de gestion du point d' eau**	**Chef de village/quartier**	**CAMWATER / CDE**	**Autres partenaires**
Strate de résidence	Urbaine	33,33	0,00	33,33	0,00	0,00	0,00	0,00
	Rurale	24,03	0,71	15,55	1,41	1,06	4,95	6,36
	Total	**24,13**	**0,70**	**15,73**	**1,40**	**1,05**	**4,90**	**6,29**

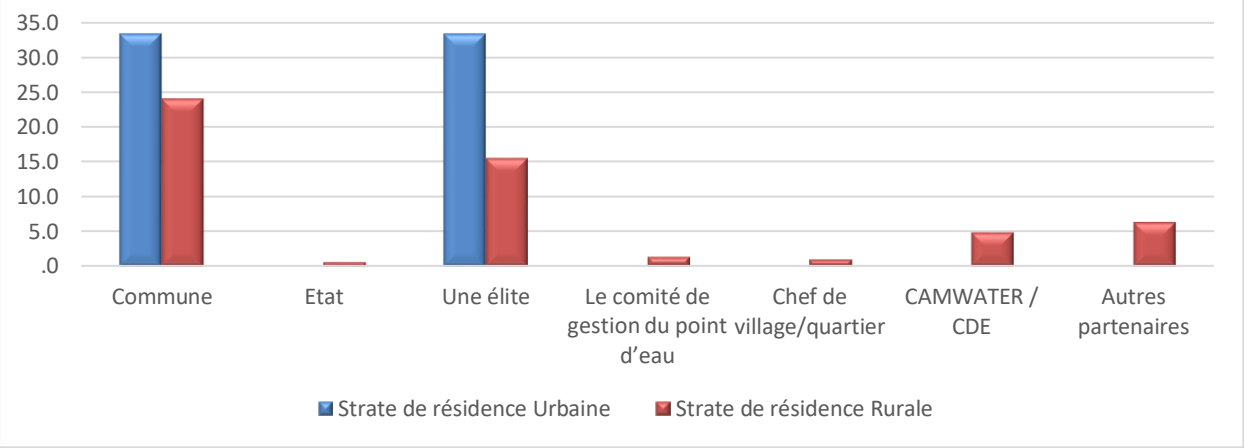

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Le tableau 3.8 montre qu'en milieu urbain, la remise en service de la principale source publique d'eau endommagée est réalisée par la mairie (33,33 %) et les élites (33,33 %). De même, le même tableau montre qu'en milieu rural, la remise en service de cette source est réalisée par la mairie (24,13 %) et les élites (15,55 %).

Tableau 3.9 : Intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance de ce point d'eau

		COGES	Commune	CAMWATER	Communauté	Autres
Strate de résidence	Urbaine	0,00	33,30	0,00	66,70	0,00
	Rurale	0,40	22,30	0,70	62,50	26,10
	Total	**0,30**	**22,40**	**0,70**	**62,60**	**25,90**

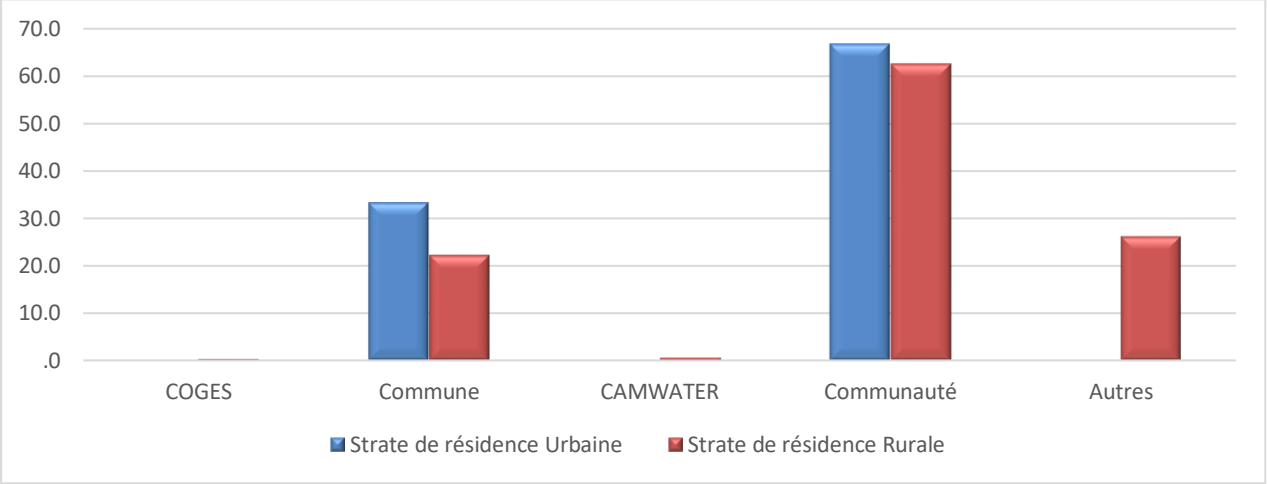

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

De ce tableau, il ressort que 62,60% des ménages déclarent que la communauté serait l'acteur majeur intervenant dans la gestion, l'entretien et la maintenance des principales sources publiques d'approvisionnement en, alors que 22,40% de ces ménages déclareraient que l'autre acteur serait la commune.

Tableau 3.10 : Contribution financière du ménage au fonctionnement du COGES

		Proportion (%) de ménages qui contribue financièrement au fonctionnement du COGES	Montant moyen annuel de la contribution financière des ménages au fonctionnement du COGES	Proportion (%) de ménages qui trouvent élevé le montant de la contribution financière au fonctionnement du COGES	Répartition des ménages selon la fréquence de la contribution financière au fonctionnement du COGES		
					Jours	Mois	Total
Strate de résidence	Urbain	0	0	0	0	0	0
	Rural	0	0	0	0	0	0
	Total	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Selon les données du tableau 3.10, aucun ménage de la commune utilisant les sources publiques ne contribuerait au financement du COGES.

III.2.4. Caractérisation des points d'eau dans la commune

Cette section traite de l'accessibilité et de la qualité de l'eau potable dans la commune de NGAMBE.

Tableau 3.11 : Accessibilité à la principale source d'approvisionnement et appréciation du service rendu par cette source

Milieu de résidence	Distance moyenne (m) du ménage par rapport à la principale source publique d' approvisionnement en eau	Temps moyen (en minutes) mis pour arriver au point d' eau	Temps moyen (en minutes) d' attente au point d' eau	Nombre moyen de personnes qu' un ménage à l' habitude de trouver à ce point d' eau	Répartition des ménages selon l'appréciation du service rendu par la principale source publique d'approvisionnement en eau					
					Très bon	Bon	Passable	Mauvais	Très mauvais	Total
Urbain	355,00	8,30	30,00	13,30	0,00	0,00	66,70	33,30	0,00	100,00
Rural	1199,70	12,50	15,80	10,20	0,70	9,90	39,20	30,40	19,80	100,00
TOTAL	**1190,90**	**12,40**	**16,00**	**10,20**	**0,70**	**9,80**	**39,50**	**30,40**	**19,60**	**100,00**

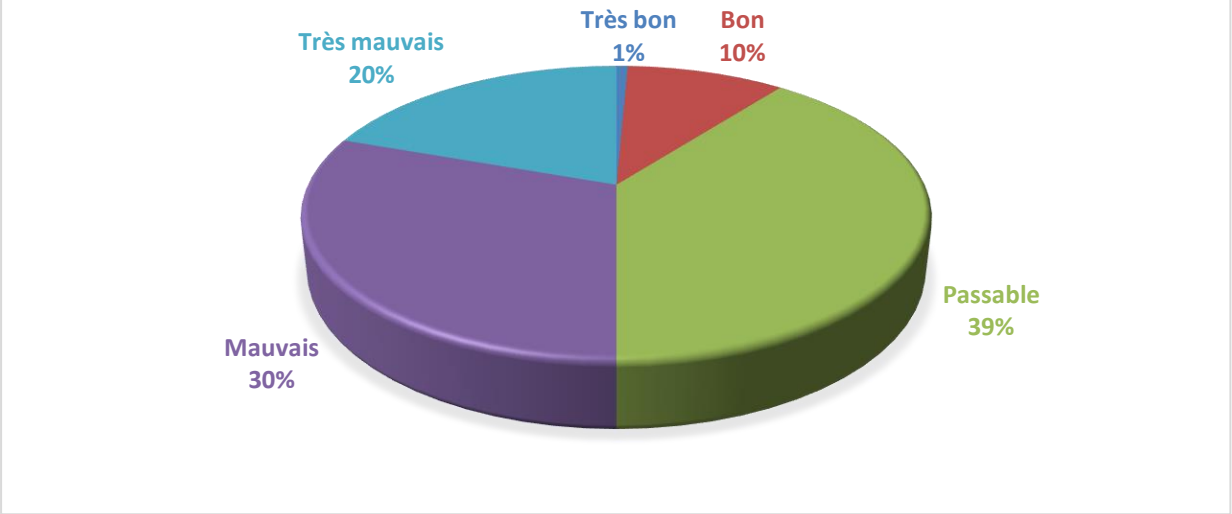

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Le tableau 3.11 montre que, les ménages de l'espace rural de la commune de Ngambè parcourraient en moyenne plus de 1 km en un peu plus de 12 min pour accéder à leur principale source publique d'approvisionnement en eau. Ces derniers déclarent qu'ils y passeraient en moyenne un peu plus d'un quart d'heure pour obtenir de l'eau, car ils y trouveraient généralement un peu plus de 10 personnes. Pour ces raisons, 39,20% de ces ménages trouveraient se service passable alors que plus de 50% de ceux-ci le trouveraient mauvais et même plus.

Le même tableau montre que, les ménages de l'espace urbain de la commune de Ngambè parcourraient en moyenne 355m en un peu plus de 8 min pour accéder à leur principale source publique d'approvisionnement en eau. Ces derniers déclarent quant à eux qu'ils y passeraient en moyenne une demi-heure pour obtenir de l'eau, car ils y trouveraient généralement un peu plus de 13 personnes. Pour ces raisons, 66,70% de ces ménages trouveraient ce service passable alors que les autres 33,30% le trouvent mauvais.

Tableau 3.12 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques de la principale source d'approvisionnement en eau et le milieu de résidence

Milieu de résidence	**Proportion (%) des ménages ayant déclarés que l'eau de la principale source d'approvisionnement en eau :**		
	a une odeur	*a un goût*	*a une couleur*
Urbain	33,30	33,30	33,30
Rural	36,70	47,70	62,90
Total	**36,70**	**47,60**	**62,60**

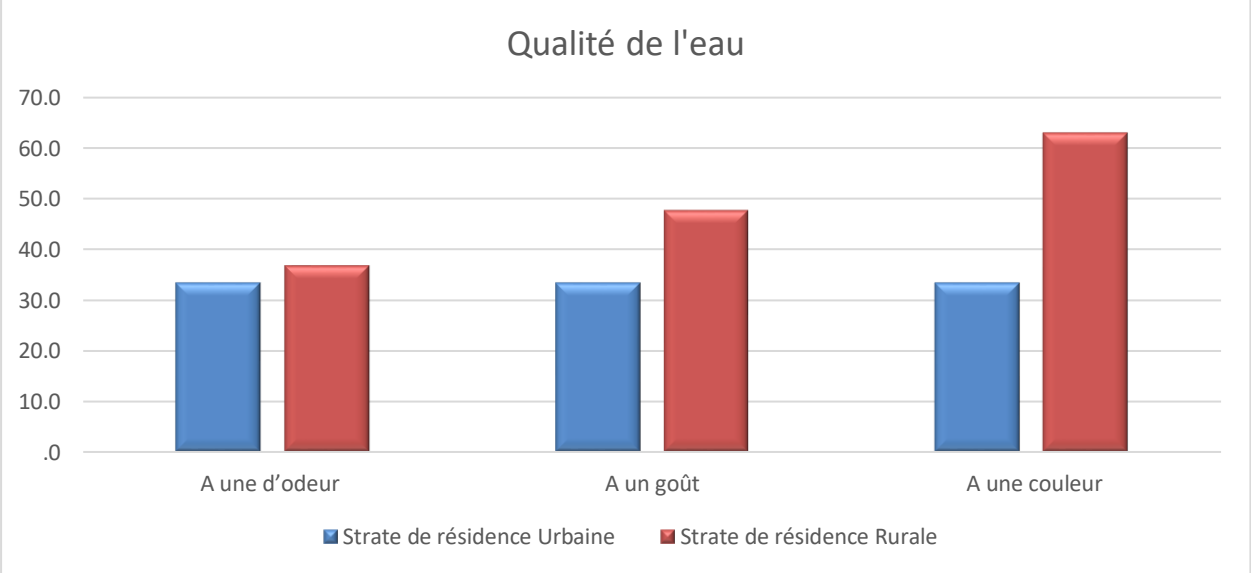

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Selon les données du tableau ci-dessus, Plus du tiers des ménages de la commune déclarent que l'eau de leur principale source d'approvisionnement aurait une odeur, 47,60% de ces ménages disent qu'elle aurait un gout, et enfin 62,60% d'entre eux déclarent elle aurait même une couleur.

III.2.5. Satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune

Ce point porte sur l'analyse de la satisfaction des besoins exprimés en matière d'approvisionnement en eau dans la commune de Ngambè.

Tableau 3.13 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau et satisfaction de ce besoin

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant exprimé un besoin en matière d' approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Parmi les ménages ayant exprimé un besoin, proportion (%) dont le besoin a été satisfait :								Proportion (%) des ménages dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
		Au Maire	A l' Etat	A une élite	Au Comité de gestion du point d' eau	Au Chef de village/ quartier	A l' Autorité administrative	A Camwater/SNEC	A Autre	
Urbain	33,30	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rural	29,30	73,10	2,20	17,20	2,20	26,90	3,20	4,30	2,20	5,40
Ensemble	**29,40**	**72,30**	**2,10**	**17,00**	**3,20**	**26,60**	**3,20**	**4,30**	**2,10**	**5,30**

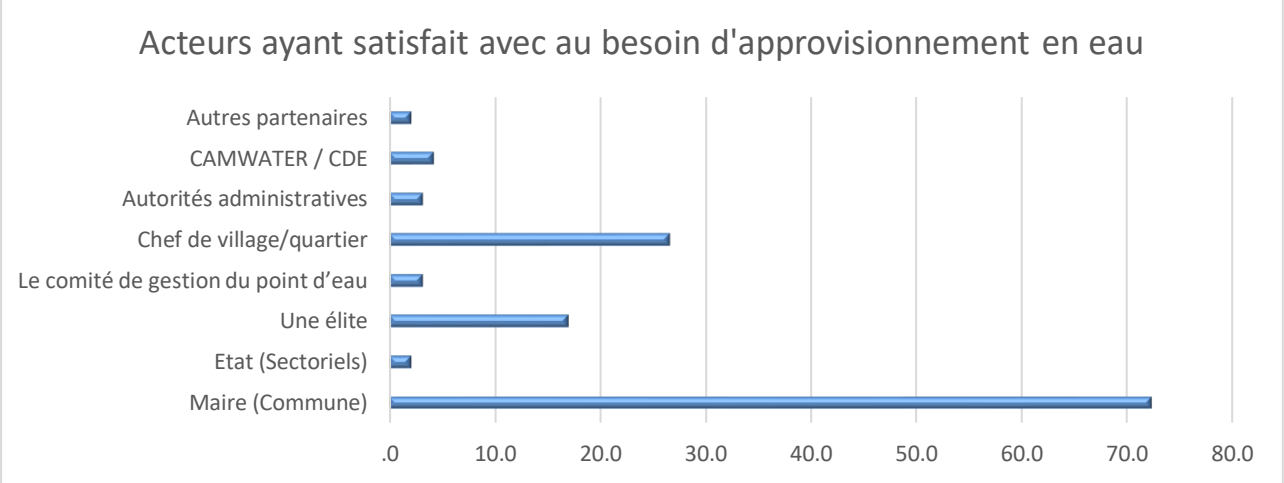

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

De ce tableau, il ressort que 29,40% de ménages de la commune, dont 29,30% en milieu rural et 33,30% en milieu urbain, auraient exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 mois ayant précédé cette enquête. Si en milieu urbain ce besoin a seulement été adressé au comité de gestion, sans encore trouver satisfaction, en milieu rural, ce besoin aura été principalement adressé à 73,10% au Maire, à 26,90% au Chef de village et à 17,20% à une élite. Malheureusement seulement 5,40% de ces ménages ruraux auraient vu leur besoin satisfait.

Tableau 3.14 : Répartition dans la commune des ménages satisfaits du besoin exprimé en eau potable selon l'intervalle du temps mis de satisfaction

Milieu de résidence	Temps moyen mis (en mois) entre la réponse favorable et la satisfaction du besoin exprimé par un ménage	Répartition des ménages selon le temps mis pour satisfaire le besoin exprimé en approvisionnement en eau		
		Moins d'un mois	Entre un mois et trois mois	Total
Rural	0,40	80,00	20,00	100,00
Ensemble	**0,40**	**80,00**	**20,00**	**100,00**

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

A la suite du constat fait dans le tableau 3.13, le tableau 3.14 montre que 80% des ménages ruraux satisfaits de la réponse à leur besoin d'approvisionnement en eau auraient obtenu solution en moins d'un mois, alors que les autres 20,00% auraient obtenu solution entre 1 et 3 mois.

Tableau 3.15 : Non-satisfaction de l'approvisionnement en eau potable

Le tableau ci-dessus présente la répartition des ménages ayant manifesté une insatisfaction par rapport au service d'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits de l'approvisionnement en eau potable	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non-satisfaction est :						
		Éloignement du point d' eau	Mauvaise qualité de l' eau	Insuffisance des points d' approvisionnement en eau	Mauvaise gestion du point d' eau	Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne	Coût élevé de l' approvisionnement en eau	Autre
Urbain	100,00	0,00	0,00	33,30	0,00	0,00	0,00	33,30
Rural	85,80	48,90	44,10	70,20	17,60	12,10	1,10	16,90
Ensemble	**85,90**	**48,40**	**43,60**	**69,80**	**17,50**	**12,00**	**1,10**	**17,10**

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

De façon générale, le tableau ci-dessus montre que 85,80% des ménages de l'espace rural seraient insatisfaits du service d'approvisionnement en eau alors que tous les ménages du milieu urbain de la commune seraient insatisfaits du même service. La principale raison de cette insatisfaction serait selon les ménages urbains (33,30%) et ruraux (70,20%) l'insuffisance des points d'approvisionnement en eau. Si en zone urbaine cette dernière est la seule raison évoquée, en zone

rurale les ménages évoquent aussi l'éloignement des points d'eau à 48,90%, la mauvaise qualité de l'eau à 44,10% et la mauvaise gestion de ces points d'eau à 17,60%.

III.2.6. Actions envisagées en vue de l'amélioration du service rendu en eau potable

Tableau 3.16 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'approvisionnement en eau potable à travers :										
	Points d'eau supplémentaires			Amélioration de la gestion des points d'eau					Amélioration de la qualité de l'eau		Autres
	Contribution pour la construction d' un point d' eau supplémentaire	Donation du site de construction d' un point d' eau	Plaidoyer auprès des donateurs	Redynamisation/mise en place du COGES	Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d' eau	Encouragement à l' intégration des femmes dans le COGES	Suivi de la production des comptes-rendus sur la gestion du point d' eau par le COGES	Facilitation du déplacement de l' artisan réparateur chargé de la maintenance du point d' eau	Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l' eau dans la localité	Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d' insalubrité qui impactent la qualité de l' eau	
Urbain	100,00	33,30	33,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rural	71,30	35,30	54,60	19,60	27,40	7,60	2,20	20,80	37,20	30,90	12,00
Ensemble	**71,60**	**35,30**	**54,40**	**19,40**	**27,20**	**7,50**	**2,20**	**20,60**	**36,90**	**30,60**	**11,90**

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Le tableau 3.16 montre que tous les ménages de l'espace urbain de la commune seraient prêts à contribuer pour la construction de points d'eau supplémentaires, le tiers de ces ménages seraient prêt faire un plaidoyer auprès de donateur, et même à faire des donations de site pour la construction du point d'eau. En revanche, ils ne seraient prêts à s'engager ni dans l'amélioration de la gestion des points d'eau existants ni dans l'amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants.

Dans l'espace rural de la commune, 71,30% de ménages seraient prêt à contribuer pour la construction de points d'eau supplémentaires, si 35,30% seraient prêt à faire une donation de site, 54,60% seraient même prêt à faire un plaidoyer auprès des donateurs. Ici contrairement à l'espace urbain, quelques ménages seraient prêts à s'engager dans l'amélioration de la gestion des points d'eau existants et dans l'amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants.

À travers les données ci-dessus, on se rend bien compte que l'approvisionnement en eau potable dans la commune de Ngambè souffre encore de sa permanence, du fait du défaut de fonctionnement du réseau CAMWATER disponible par endroit, et de la faible réactivité des COGES dans la gestion des forages et puits de la commune.

III.3. SERVICES DE SANTÉ

À l'instar de la section précédente relative au secteur de l'eau potable, cette section traite de l'offre et de la demande des services de santé. Les premiers paragraphes posent le diagnostic de l'existant en termes d'infrastructures et de ressources humaines disponibles et à la portée des ménages ; les paragraphes suivants se focalisent sur l'utilisation effective des services de santé, et par conséquent de la perception des ménages envers ceux-ci.

III.3.1. Disponibilité et utilisation des services de santé

Dans cette rubrique, nous analyserons la disponibilité et l'utilisation des services de la santé dans la commune de NGAMBE.

Tableau 3.17 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Répartition (%) dans la commune des ménages selon le type de formation sanitaire le plus fréquemment utilisé pour la prise en charge			
	Public	Privé laïc	Privé confessionnel	Total
Urbain	100,00	0,00	00,00	100,00
Rural	99,70	0,30	00,00	100,00
Ensemble	**99,70**	**0,30**	**00,00**	**100,00**

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Le tableau ci-dessus montre que dans la commune, les formations sanitaires publiques seraient les plus utilisées par les ménages urbains à 100% et les ménages ruraux à 99,70.

Tableau 3.18 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon la raison de choix du type de formation sanitaire privé

Milieu de résidence	Parmi les ménages, proportion (%) dont la raison de choix du type de formation sanitaire :						
	Distance	Coût	Accueil	Qualité des soins	Disponibilité du personnel	Disponibilité de médicaments	Autres
Rural	0,00	0,00	100,00	100,00	100,00	0,00	0,00
Ensemble	**0,00**	**0,00**	**100,00**	**100,00**	**100,00**	**0,00**	**0,00**

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Sur la proportion des 0,30% des ménages ruraux qui fréquenteraient les formations sanitaires privées, toutes évoqueraient l'accueil, la qualité des soins et la disponibilité du personnel.

Tableau 3.19 : Répartition (%) dans la commune des ménages selon la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Type de formation sanitaire existant dans le village / quartier					
	Centre de santé intégré	*Centre médical d'arrondissement*	*Hôpital de district*	*Hôpital régional*	*Hôpital de référence*	*Total*
Urbain	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
Rural	35,80	0,00	63,00	0,90	0,30	100,00
Total	**35,40**	**0,00**	**63,30**	**0,90**	**0,30**	**100,00**

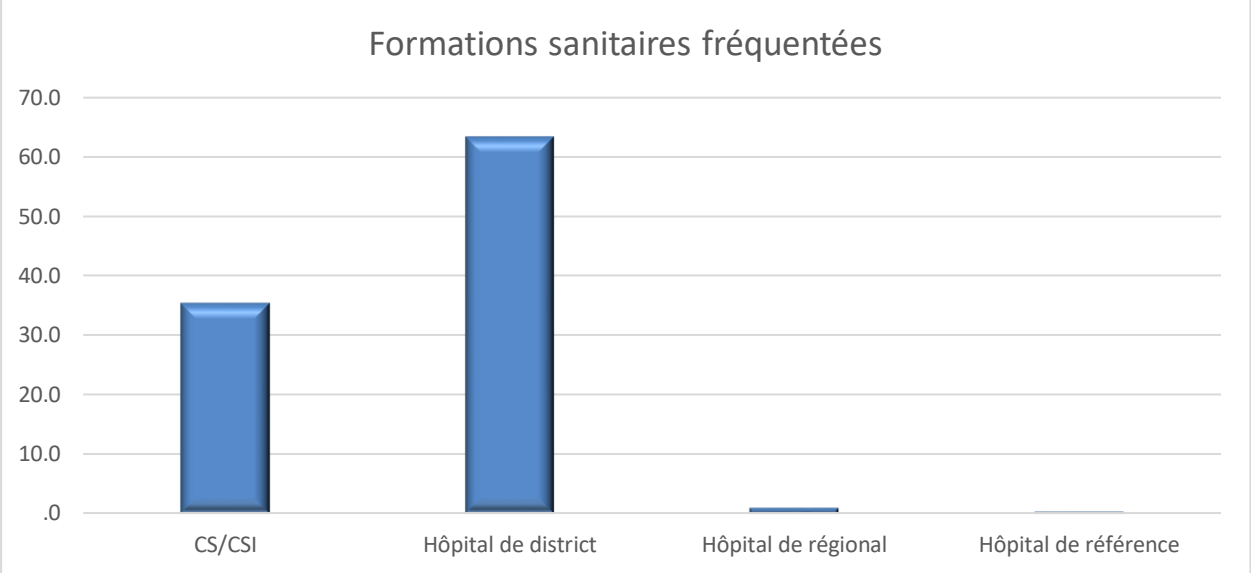

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Dans l'espace urbain de la commune, les ménages déclarent qu'elles se feraient prendre en charge exclusivement par l'hôpital de district qui se trouve au centre de Ngambè.

Cependant, les ménages ruraux feraient recours à 35,80% des CSI et à 63,00% de l'hôpital de district se trouvant au centre urbain. Une infime partie des ménages ruraux fréquenteraient plutôt les hôpitaux régionaux (0,90%) et de référence (0,30%) situés en dehors de la commune, pour l'obtention des soins.

Tableau 3.20 : Accessibilité de la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins.

Milieu de résidence	Proximité du ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			Distance moyenne (en m) d'un ménage à la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Temps (en minutes) moyen mis pour atteindre la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins
	Oui	Non	Total		
Urbain	100,00	0,00	100,00	1833,30	35,00
Rural	71,50	28,50	100,00	9455,60	163,70
Ensemble	**71,80**	**28,20**	**100,00**	**9383,90**	**162,50**

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

L'ensemble des ménages de l'espace urbain déclare que la principale formation sanitaire publique qu'ils fréquentent serait proche de leur habitation et qu'ils parcourraient en moyenne un peu plus de 1,8 km en 35 minutes pour y parvenir.

Dans l'espace rural en revanche, les ménages parcourraient en moyen près de 9,5km en 3h pour rejoindre la principale formation sanitaire publique qu'ils fréquentent. 28,5% de ces ménages trouvent cela éloigné.

III.3.2. Caractérisation du petit matériel utilisé dans les formations sanitaires

Tableau 3.21 : Proportion (%) des ménages dans la commune selon les caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins

Milieu de résidence	Caractéristiques du petit matériel disponible dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins									
	Ciseaux	*Seringues*	*Alcool*	*Coton*	*Bétadine*	*Thermomètre*	*Tensiomètre*	*Balance*	*Gants*	*Autres*
Urbain	66,70	100,00	100,00	100,00	100,00	66,70	66,70	66,70	100,00	0,00
Rural	76,90	74,70	77,20	75,60	75,30	75,00	77,80	77,50	74,40	7,60
Ensemble	**76,80**	**74,90**	**77,40**	**75,90**	**75,50**	**74,90**	**77,70**	**77,40**	**74,60**	**7,50**

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

A plus de 70%, les ménages déclarent que les formations sanitaires publiques qu'elles fréquentent principalement disposeraient du petit matériel en l'occurrence : ciseaux, seringues, thermomètre, tensiomètre, balance, gants, coton, alcool et bétadine.

III.3.3. Financement des soins dans les formations sanitaires

Les ménages ont été questionnés sur l'appréciation du coût de consultation, encore appelé frais de session, dans les formations sanitaires publiques auxquelles ils ont souvent recours.

Tableau 3.22 : Paiement des soins de santé et jugement des ménages sur l'accueil du personnel soignant

Milieu de résidence	Montant (en FCFA) moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages qui trouvent élevé le montant moyen payé pour une consultation ordinaire dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que d'autres frais non autorisés sont exigés pour leur servir dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins	Répartition (%) des ménages selon le jugement sur l'accueil du personnel soignant dans la principale formation sanitaire publique fréquentée pour l'obtention des soins			
				Bon	Passable	Mauvais	Total
Urbain	733,30	66,70	0,00	0,00	33,30	66,70	100,00
Rural	654,00	29,10	19,30	6,00	64,60	29,40	100,00
Ensemble	**654,70**	**29,50**	**19,10**	**6,00**	**64,30**	**29,80**	**100,00**

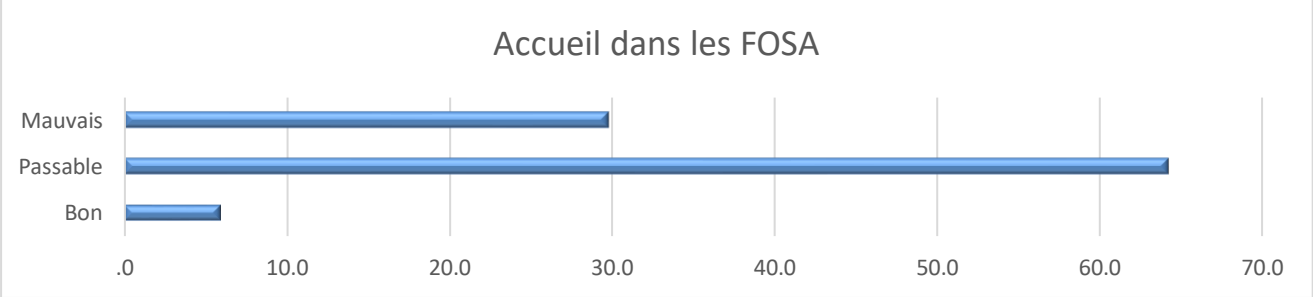

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Les ménages de la commune fréquentant très souvent les formations sanitaires publiques déclarent qu'elles y payeraient en moyenne 650 FCFA comme frais pour une consultation ordinaire. Si en zone urbaine, 66,70% des ménages trouvent ce montant élevé, en zone rurale, seulement 29,10% seraient du même avis. Mais dans cet espace rurale, 19,30% des ménages déclarent qu'en plus de ces frais, il leur aurait été exigé de payer d'autres frais non autorisés avant être servis.

Selon le tableau ci-dessus, 66,70% des ménages urbains jugeraient l'accueil mauvais dans ces formations sanitaires, alors que seulement 33,30% la jugeraient passable. Cette tendance serait l'inverse dans l'espace rural.

III.3.4. Appréciation du service rendu dans les formations sanitaires

Cette section présente le niveau de satisfaction des ménages vis-à-vis des services de santé rendus par les formations sanitaires de la commune.

Tableau 3.23 : Disponibilité des médicaments et résolution des problèmes de santé dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages ayant déclaré que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité étaient toujours disponibles	Proportion (%) des ménages pour qui la plupart des problèmes de santé du village sont résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins
Urbain	33,30	33,30
Rural	13,00	25,00
Ensemble	**13,20**	**25,10**

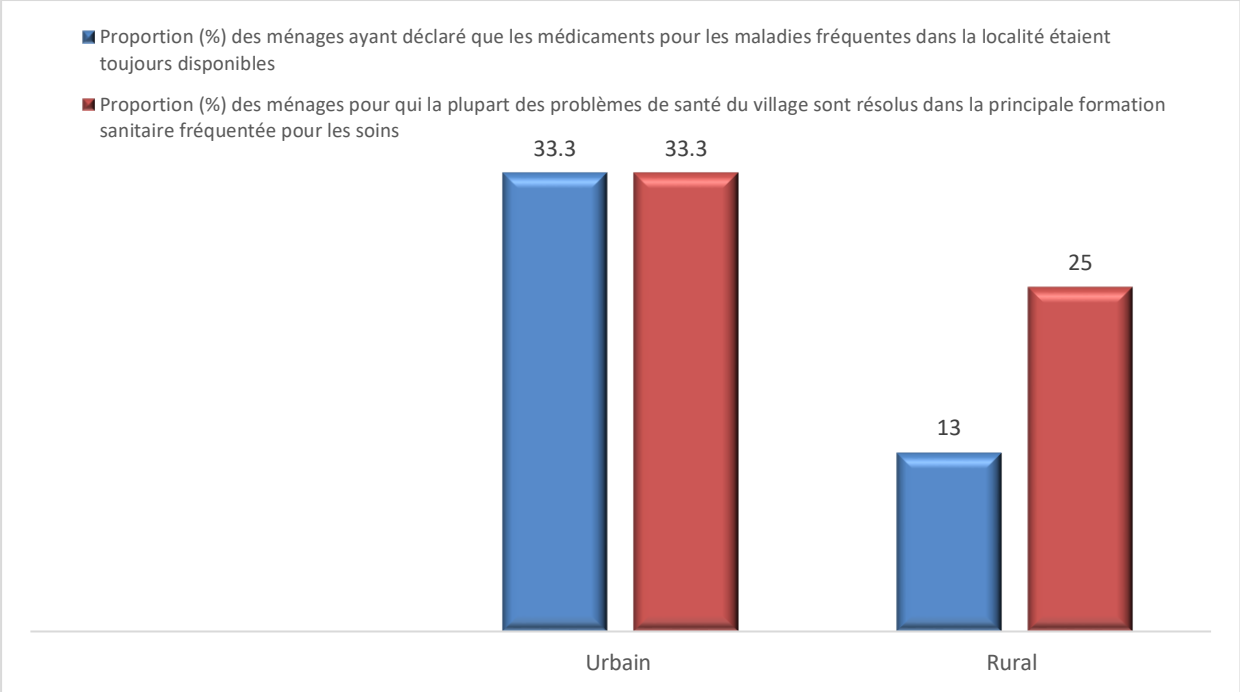

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Seulement le quart des ménages de la commune estiment la plupart des problèmes de santé du village seraient résolus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. Si en milieu urbain 33,30% de ces ménages déclarent que les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité seraient toujours disponibles, en milieu rurale, seulement 13% sont du même avis.

Tableau 3.24 : Non-satisfaction des services rendus dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non-satisfaction est :									
		Éloignement des formations sanitaires	Mauvaise qualité des services offerts	Absentéisme du personnel	Mauvaise qualification du personnel de la formation sanitaire	Monnayage des soins	Insuffisance de médicaments	Mauvaise qualité équipements	Insuffisance des équipements	Coût élevé de l' accès aux soins de santé	Autres
Urbain	100,00	33,30	33,30	100,00	0,00	0,00	33,30	33,30	33,30	66,70	0,00
Rural	69,94	47,50	58,80	77,40	39,40	5,40	69,70	48,90	57,90	22,20	20,40
Ensemble	**70,21**	**47,30**	**58,50**	**77,70**	**38,80**	**5,40**	**69,20**	**48,70**	**57,60**	**22,80**	**20,10**

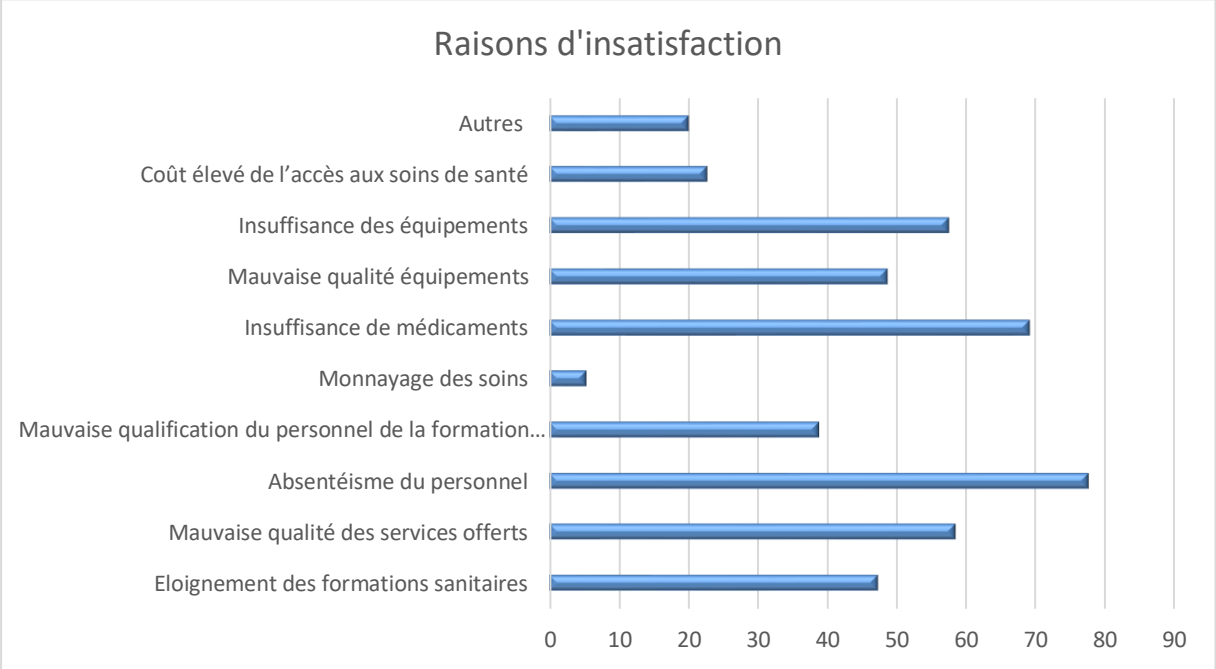

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

De manière globale, tous les ménages urbains ne seraient pas satisfaits des services de santé offerts dans la principale formation sanitaire fréquentée pour les soins. Et en milieu rural près de 70% ne seraient pas satisfaits du même service.

En zone rurale comme en zone urbaine, les principales raisons évoquées pour cette insatisfaction seraient l'absence du personnel et l'insuffisance des médicaments, d'autres raisons telles : la mauvaise qualité des services offerts, l'insuffisance et la mauvaise qualité des équipements, l'éloignement des formations sanitaires et même le coût élevé de l'accès aux soins de santé seraient évoquées.

III.3.5. Actions envisagées en vue de l'amélioration du service en soins de santé

Tableau 3.25 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé ; Proportion (%) des ménages selon le type d'action et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de la santé à travers :													
	Formations sanitaires supplémentaires		Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires		Amélioration de la gestion des FOSA						Réduction du coût d'accès aux soins de santé			Autres
	Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles	Plaidoyer auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l' Etat pour l' extension et l' équipement des formations sanitaires	Plaidoyer auprès de la commune et de l' Etat pour la réhabilitation et l' équipement des formations sanitaires	Redynamisation du COSA/COGE	Approvisionnement en médicaments et dotation en équipements	Accueil et prise en charge des patients	Maintenance et entretien de l' infrastructure hospitalière	Plaidoyer pour l' affectation du personnel	Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	Subvention de la COSA/COGE	Le Développement de partenariats publics-privés	La négociation des jumelages et intercommunalités	
Urbain	0,00	0,00	33,30	0,00	0,00	33,30	33,30	33,30	0,00	33,30	0,00	0,00	0,00	66,70
Rural	57,60	57,90	51,30	47,50	0,00	21,20	17,10	22,80	45,3	23,40	1,60	15,20	13,60	20,90
Ensemble	**57,10**	**57,40**	**51,10**	**47,00**	**0,00**	**21,30**	**17,20**	**22,90**	**44,8**	**23,50**	**1,60**	**15,00**	**13,50**	**21,30**

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

En vue de l'amélioration de la qualité de services de santé, 33,30% des ménages de la strate urbaine de la commune seraient prêts à faire un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires, et à participer à l'amélioration de la gestion des COSA.

Cependant au niveau de la strate rurale, un peu plus de 57% des ménages seraient prêts à s'engager dans des plaidoyers auprès des ONG/Structures privées pour la construction des formations sanitaires, et pour le respect des normes sectorielles. Un peu plus de 45,00% de ces mêmes ménages seraient prêts à s'engager dans des plaidoyers auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires et pour l'affectation du personnel dans ces formations sanitaires. Enfin, environ 15,00% de ces ménages ruraux seraient prêts à participer au développement des PPP et à la négociation des jumelages et intercommunalités favorisant la réduction des coûts d'accès aux soins de santé.

Il ressort les données ci-dessus, que les services de santé de la commune de Ngambè doivent sérieusement être améliorés, notamment avec un accent particulier mis sur la présence effective du personnel, le renforcement en équipements et médicaments.

III.4. SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Dans cette partie, nous présenterons la perception des ménages par rapport aux services publics offerts dans le domaine de l'éducation.

III.4.1. Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle

Tableau 3.26 : Pourcentage des enfants dans les ménages selon le cycle d'enseignement, l'ordre d'enseignement et le milieu de résidence

Milieu de résidence	Cycle d'enseignement									
	Maternel		Primaire		Secondaire 1er cycle		Secondaire 2ème cycle		Formation professionnelle	
	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Rural	90,48	9,52	98,90	1,10	100,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
Ensemble	**90,48**	**9,52**	**98,90**	**1,10**	**100,00**	**0,00**	**100,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

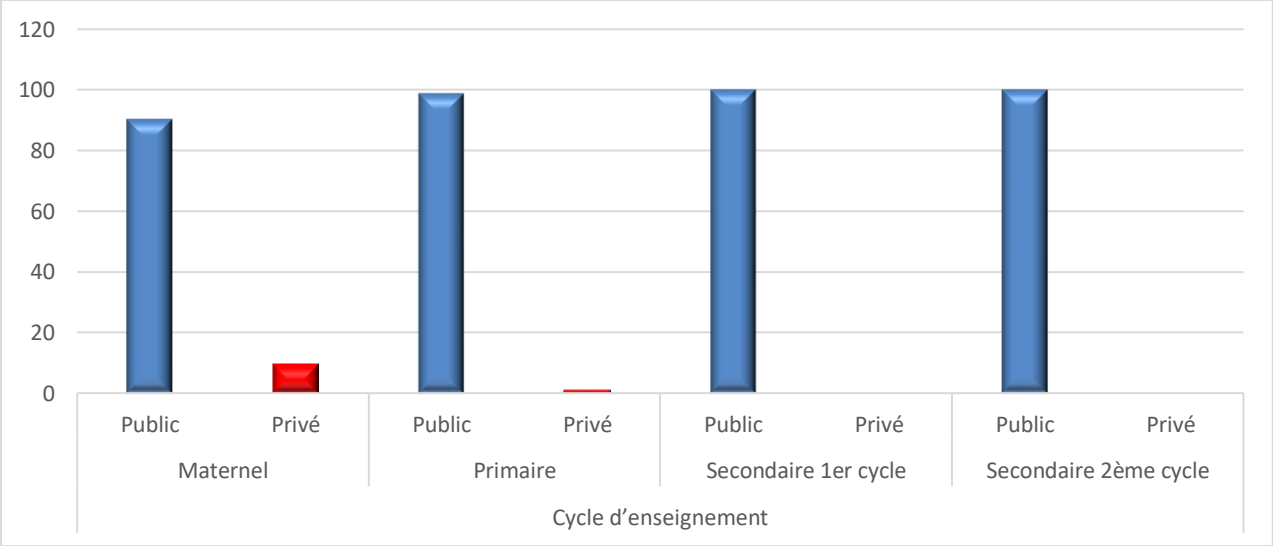

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Selon le tableau 3.26, les ménages de la commune orienteraient le choix d'inscription de leurs enfants vers les établissements scolaires publics. En effet, tous les ménages ayant inscrit des enfants au cycle secondaire les ferraient exclusivement dans les établissements publics. De même, la quasi-totalité des enfants inscrits en cycle maternel fréquenterait les établissements scolaires publics. Selon le tableau ci-dessus, 90,48% des ménages ayant inscrit les enfants en cycle maternel l'ont fait dans les écoles maternelles publiques. Il n'existerait pas de centre de formation professionnelle dans la commune.

Tableau 3.27 : Raisons de la préférence du privé au public pour la fréquentation d'un établissement scolaire

	Raisons de préférence du privé au public		
Milieu de résidence	**Éloignement**	**Coût**	**Qualité de l'éducation**
Rural	66,66	66,66	100,00
Ensemble	**66,66**	**66,66**	**100,00**

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Sur la proportion des ménages qui déclarent avoir inscrit leurs enfants dans les écoles maternelles et primaires privées, 100% évoqueraient la qualité de l'éducation comme raison principale alors que 66,66% évoqueraient en plus de cette dernière raison l'éloignement et le cout.

Tableau 3.28 : Répartition (%) des ménages déclarant l'existence d'un établissement scolaire public dans un cycle d'enseignement disponible dans le village / quartier selon le milieu de résidence et la proximité du ménage à cet établissement scolaire public

Cycle disponible dans le village / quartier du ménage	**Milieu de résidence**			**Proximité du ménage à l'établissement scolaire public disponible dans le village / quartier**		
	Urbain	**Rural**	**Total**	**Oui**	**Non**	**Total**
Maternel	00,00	23,66	23,44	80,00	20,00	100,00
Primaire	00,00	27,10	26,90	77,90	22,10	100,00
Secondaire 1er cycle	00,00	15,10	15,00	91,70	8,30	100,00
Secondaire 2nd cycle	00,00	0,90	0,90	66,70	33,30	100,00
Formation professionnelle	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00

1. ***Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.***

Selon les données du tableau 3.28, 23,66% des ménages auraient déclaré l'existence d'écoles maternelles dans leur village, 27,10% auraient déclaré l'existence d'écoles primaires dans leur village, 15,00% auraient déclaré l'existence du premier cycle secondaire et 0,9% du second cycle du secondaire.

Par ailleurs, 80 % des ménages auraient déclaré la proximité de leur habitation de l'école maternelle, 77,90 avec l'école primaire, 91,70% avec le premier cycle du secondaire, et seulement 66,7% avec le second cycle du secondaire.

.

III.4.2. Accessibilité de l'école publique dans la commune

Tableau 3.29 : Distance moyenne parcourue et temps moyen mis à pieds pour se rendre à l'établissement scolaire fréquenté selon le cycle d'enseignement et le milieu de résidence

Cycle disponible	Milieu de résidence				Ensemble	
	Urbain		Rural			
	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis	Distance moyenne parcourue	Temps moyen mis
Maternel	00,00	00,00	30,46	1,45	30,18	1,44
Primaire	00,00	00,00	152,50	4,50	151,10	4,40
Secondaire	00,00	00,00	4246,80	2,80	4207,00	2,70
Formation professionnelle	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00

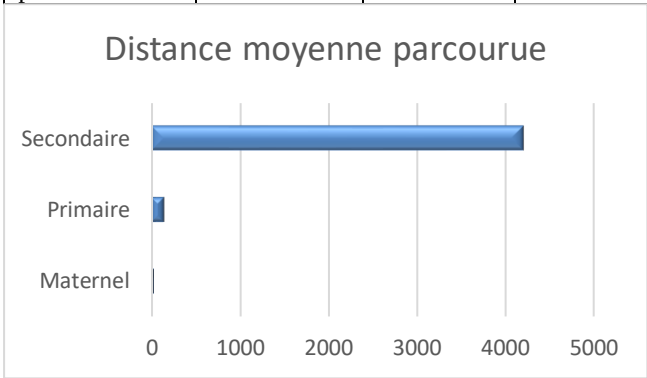

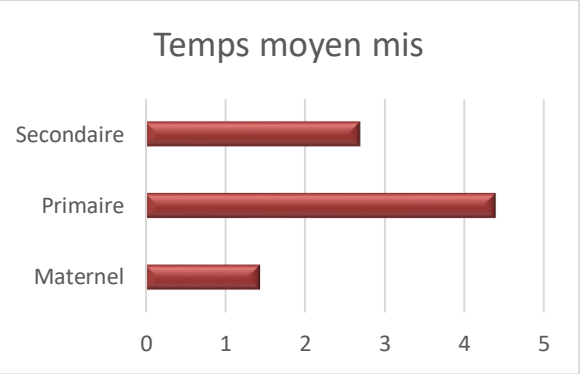

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Au niveau du cycle maternel, les enfants parcourraient en moyenne 30 m et mettraient environ 2 minutes pour rejoindre l'école maternelle qu'ils fréquentent. Au niveau du cycle primaire, les enfants parcourraient en moyenne 152,50 m et mettraient environ 5 minutes pour rejoindre l'école primaire qu'ils fréquentent.

III.4.3. Caractéristiques de l'environnement scolaire

Tableau 3.30 : Proportion (%) des ménages selon les caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté par cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Caractéristiques déclarées de l'établissement fréquenté (Rurale)				
	a un cycle complet	a un atelier complet	a une salle par niveau de classe	Disponibilité de banc pour faire asseoir tous les élèves	Distribution de livres scolaires
Maternel	4.42	-	4.73	4.73	0.32
Primaire	17.67	-	15.46	16.72	3.47
Secondaire	11.67	-	11.67	10.41	0.00
Formation professionnelle	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total	8.44	-	7.97	7.97	0.95

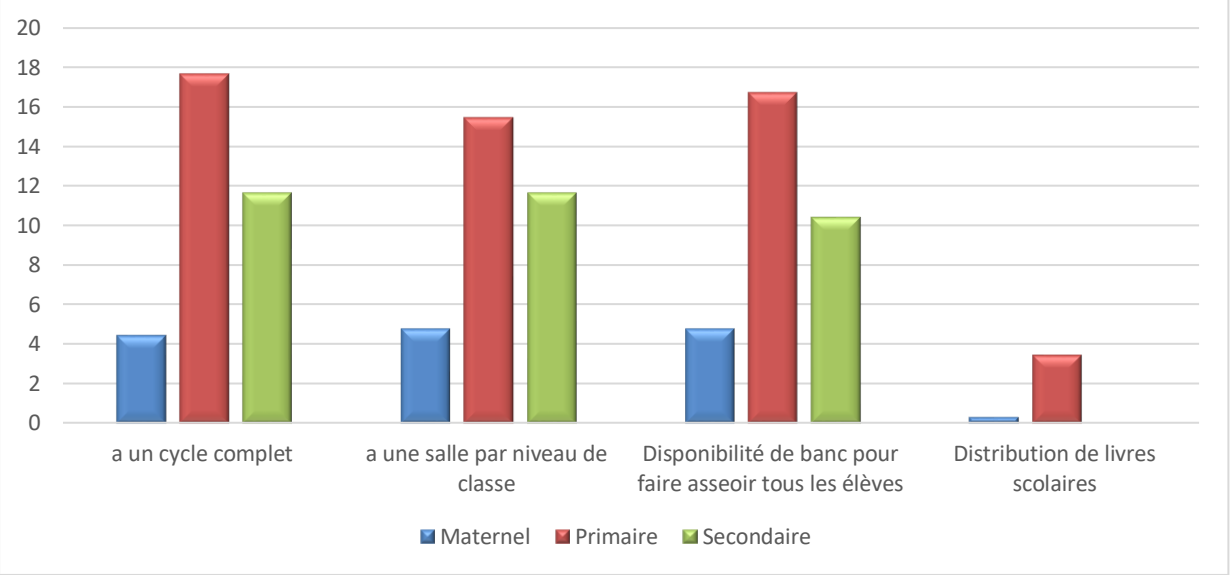

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Environ 8% seulement des ménages déclarent que le cycle que fréquenteraient leurs enfants est complet, que l'établissement qu'il fréquente aurait une classe par niveau, et que les bancs y seraient disponibles pour faire asseoir tous les élèves. La quasi-totalité des ménages déclare qu'on ne procèderait pas à la distribution des livres aux élèves.

Tableau 3.31 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement et appréciation de la fréquence de présence de l'enseignant dans la classe selon le cycle

Cycle d'enseignement	Nombre moyen d'élèves par salle de classe dans un établissement	Répartition (%) des ménages selon l'appréciation de la fréquence de la présence de l'enseignant dans la classe			
		Régulier	Moyennement régulier	Irrégulier	Total
Maternel	18,06	56,25	31,25	12,50	100,00
Primaire	18,50	33,90	41,10	25,00	100,00
Secondaire	27,00	27,00	56,80	16,20	100,00
Total	**21.34**	**34.86**	**44.95**	**20.18**	**100.00**

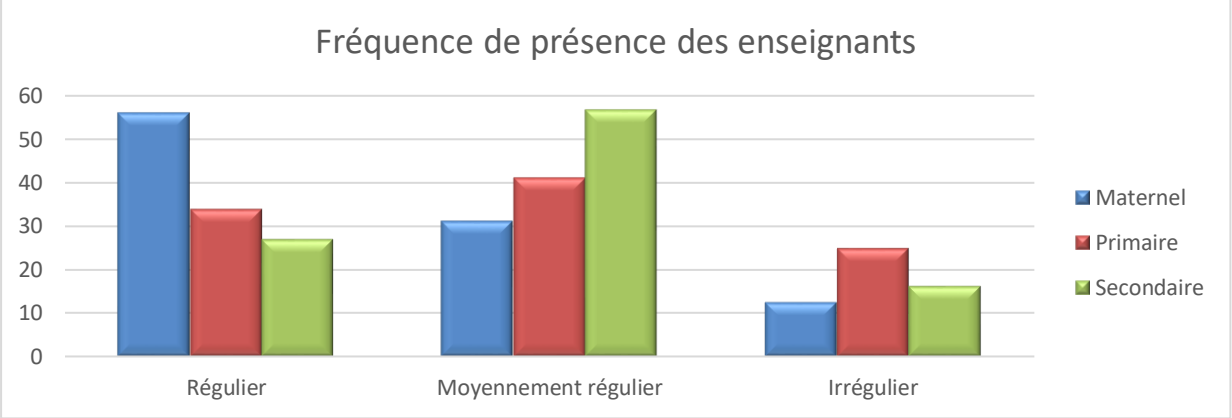

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Selon les déclarations des ménages, le nombre moyen d'élèves par salle de classe serait de 18 dans les établissements primaires et maternels et de 27 dans les établissements secondaires de la commune.

Si ces moyennes par salle de classe sont appréciables, seulement le tiers des ménages déclarent les enseignants seraient réguliers.

Tableau 3.32 : Proportion (%) dans la commune des ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE selon le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Proportion (%) de ménages ne participant pas aux réunions de l'APEE	Parmi les ménages qui ne participent pas à l'APEE, proportion (%) de ménages selon la raison de non-participation aux réunions de l'APEE				
		Non-respect des horaires	Durée des réunions	Réunion d'information et non d'échanges	Non reddition des comptes	Autres
Maternel	1,56	00,00	20,00	60,00	00,00	40,00
Primaire	1,60	0,00	20,00	40,00	0,00	60,00
Secondaire	0,90	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Total	**1.016**	**0.00**	**15.38**	**38.46**	**0.00**	**61.54**

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Le tableau ci-dessus montre que seulement 1% des ménages ne participeraient pas aux réunions de l'APEE en évoquant comme principaux motifs, la durée de ces réunions et le fait qu'il s'agisse plus de réunion d'information que de réunion d'échanges.

III.4.4. Coût de l'éducation et gestion des ouvrages de l'école

Cette section évalue l'écolage ainsi que l'appréciation qu'en font les ménages. Elle aborde aussi la façon dont les acteurs interviennent dans la gestion des équipements scolaires.

Tableau 3.33 : Répartition des ménages selon l'appréciation du montant payé pour des frais exigibles et le milieu de résidence

Cycle d'enseignement	Dépense moyenne (FCFA)				Répartition (%) des ménages payant les frais exigibles par appréciation du montant payé			Proportion (%) de ménages ayant payé autre chose en plus des frais exigibles d'éducation
	Inscription	APEE	Autres frais	Total	Elevé	Raisonnable	Faible	
Maternel	2 937,50	14 750,00	3 718,75	21 406.25	37,50	62,50	0,00	0,00
Primaire	1 910,90	7 258,90	3 289,30	12 459.07	23,20	75,00	1,80	0,30
Secondaire	9 027,00	20 916,20	9 235,10	39 178.38	56,80	43,20	0,00	0,30
Formation professionnelle	0,00	0,00	0,00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total					**36.70**	**62.39**	**0.92**	**0,16**

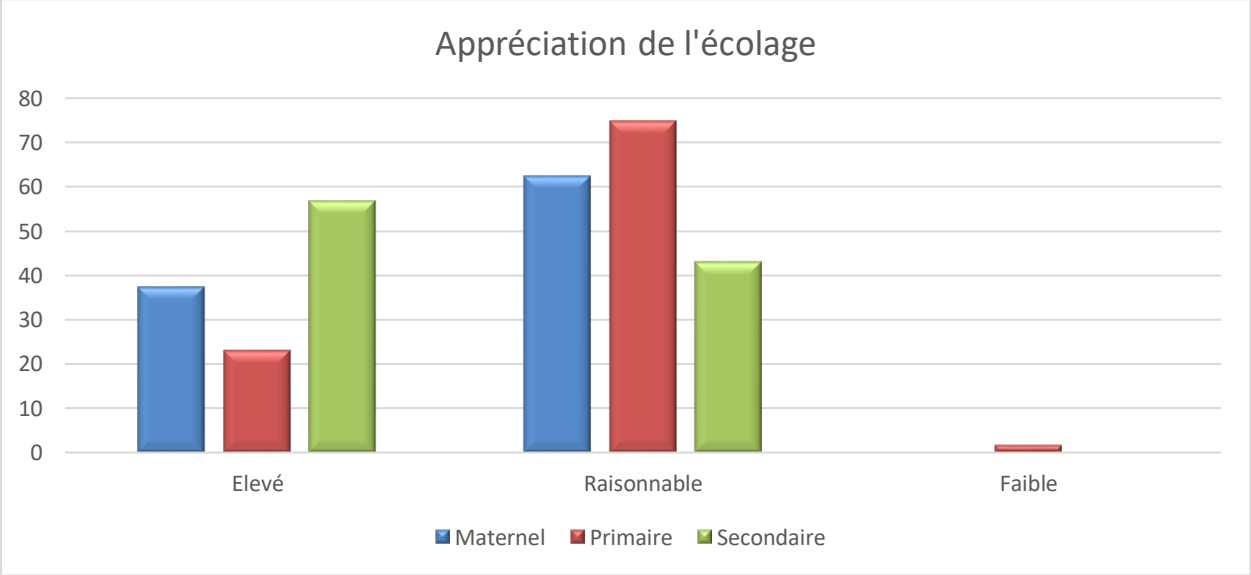

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Pour l'écolage exigible de leurs enfants, les ménages de la commune débourseraient en moyenne 21406 FCFA en cycle maternel, 12 459 FCFA en cycle primaire, et environ 40 000 FCFA en cycle secondaire. Plus de 60% des ménages trouveraient ces frais raisonnables, alors que 36,70% les

trouveraient encore élevés. La quasi-totalité des ménages déclare qu'elles n'auraient pas eu à payer autre chose en plus des frais exigibles d'éducation.

Tableau 3.34 : Proportion (%) des ménages déclarant que les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) endommagés de l'école ont été réfectionnés suivant le type d'acteur selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement	Acteur déclaré de la réfection des ouvrages endommagées :					
	APEE	Maire	Organisation du village	MINEDUB/ MINESEC /MINEFOP	Elites	Autres
Maternel	4,062	0,00	0,62	0,00	1,25	0,00
Primaire	16,30	0,30	0,60	0,00	2,20	0,30
Secondaire	9,70	0,60	1,30	0,00	2,20	0,00
Formation professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**7,50**	**0,23**	**0,62**	**0,00**	**1,40**	**0,08**

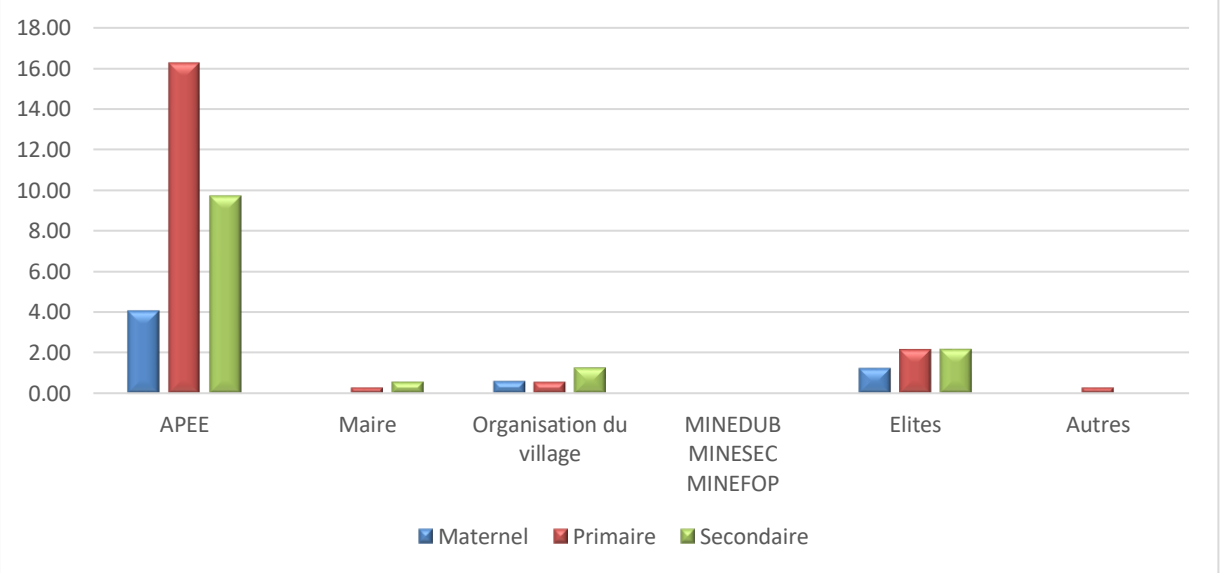

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Sur la proportion des ménages déclarant que les ouvrages endommagés ont été réfectionnées, 7,50% reconnaissent que la réfection aurait été réalisée par l'APEE, 1,40% le reconnaissent aux élites et moins d'1% reconnaissent cela à la mairie ou à une organisation du village.

III.4.5. Appréciation du service de l'éducation par cycle

Le tableau ci-dessous présente l'appréciation générale que font les ménages de la commune de Ngambè des services de l'éduction pour chaque cycle d'enseignement.

Tableau 3.35 : Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation selon le cycle d'enseignement et la raison de non-satisfaction

Cycle	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services d'éducation	Éloignement de l' établissement	Insuffisance de salles de classe	Insuffisance d' équipements	Insuffisance des écoles	Assiduité du Personnel	Ponctualité du personnel	Qualité des enseignements dispensés	Absence de distribution de manuels scolaires	Mauvais résultats	Coûts élevés de la scolarité	Autre
Maternel	1,25	50,00	50,00	50,00	50,00	0,00	0,00	0,00	25,00	0,00	25,00	25,00
Primaire	8,44	22,22	22,22	44,44	22,22	0,00	11,11	48,15	51,85	14,81	7,41	22,22
Secondaire	5,00	6,25	0,00	62,50	18,75	12,50	25,00	62,50	62,50	43,75	37,50	0,00
Total	**3.67**	**19.15**	**17.02**	**51.06**	**23.40**	**4.26**	**14.89**	**48.94**	**53.19**	**23.40**	**19.15**	**14.89**

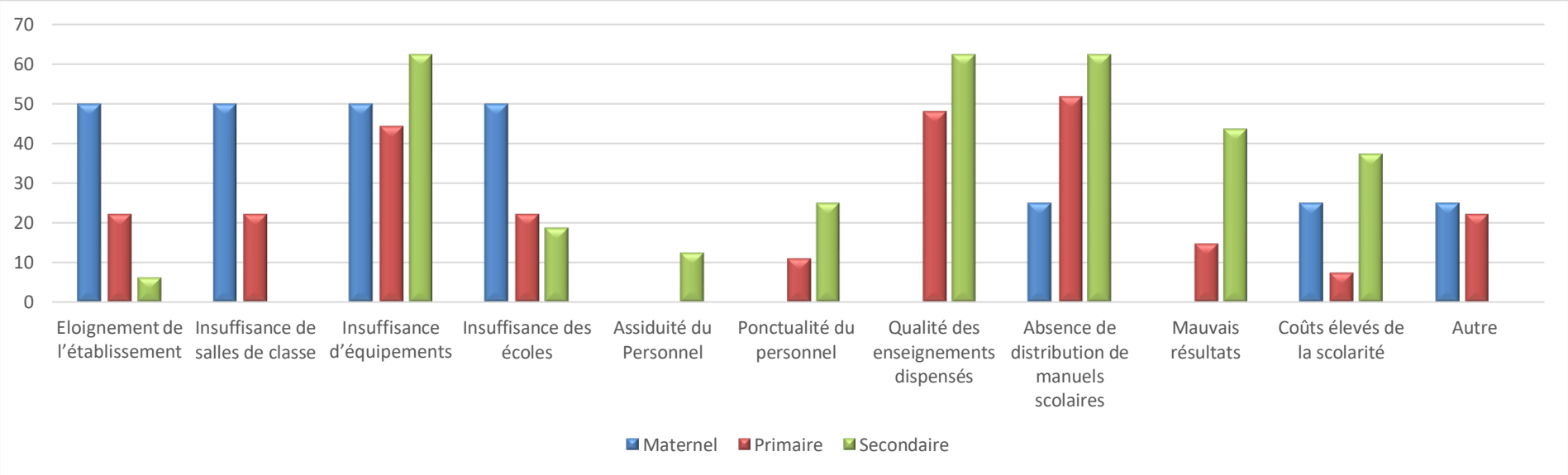

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

De ce tableau, il ressort que moins de 4% des ménages ne seraient pas satisfaits des services de l'éducation dans la commune de Ngambè. Les principales raisons de cette insatisfaction seraient l'insuffisance d'équipements et l'absence de distribution des manuels scolaires, évoquées à plus de 50% par les ménages. Les autres raisons évoquées seraient la qualité des enseignements dispensés, les mauvais résultats, l'éloignement de l'établissement et le cout élevé de la scolarité.

III.4.6. Actions envisagées en vue de l'amélioration du service de l'éducation

Les tableaux ci-dessous présentent les actions envisagées par les ménages pour améliorer la qualité de service de l'éducation dans la commune de Ngambè.

Tableau 3.36 : Actions des ménages au niveau communal en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle d'enseignement	**Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :**						
	Prime d'excellence aux écoles	Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	Suivi rapproché des relations parents/enseignants	Restauration de l'autorité des enseignants	Formation des enseignants	Plaidoyer pour l'affection du personnel	Autres
Maternel	1,56	3,44	2,19	1,25	0,94	1,88	0,63
Primaire	7,20	11,30	9,40	5,60	5,00	10,30	1,60
Secondaire	4,10	8,40	5,60	5,30	4,40	5,90	0,90
Total	**3.20**	**5.78**	**4.30**	**3.05**	**2.58**	**4.53**	**0.78**

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Les ménages déclarent qu'elles pourraient s'engager au niveau communal dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :

- Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle (5,78%) ;
- Plaidoyer pour l'affection du personnel (4,53%) ;
- Suivi rapproché des relations parents/enseignants (4,30%) ;
- Prime d'excellence aux écoles (3,20%) ;
- Restauration de l'autorité des enseignants (3,05%) ; et
- Formation des enseignants (2,58%) ;

Tableau 3.37 : Actions des ménages au niveau communautaire en vue de l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation

Cycle d'enseignement	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :									
	Participation aux activités de l' école	Prime aux bons enseignants	Dénonciation des enseignants indélicats	Renforcement des relations parents-enseignants	Acquittement des cotisations	Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l' APEE	Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l' APEE	Diffusion des bonnes pratiques	Contrôle de la présence régulière des enseignants	Autres
Maternel	4,69	0,93	2,81	2,50	1,25	1,87	1,87	1,25	1,87	0,00
Primaire	16,90	6,60	7,80	10,00	6,30	7,50	8,10	8,80	8,10	0,00
Secondaire	10,00	4,10	6,60	6,90	3,80	5,60	4,40	5,60	5,90	0,00
Total	**7.89**	**2.89**	**4.30**	**4.84**	**2.81**	**3.75**	**3.59**	**3.91**	**3.98**	**0.00**

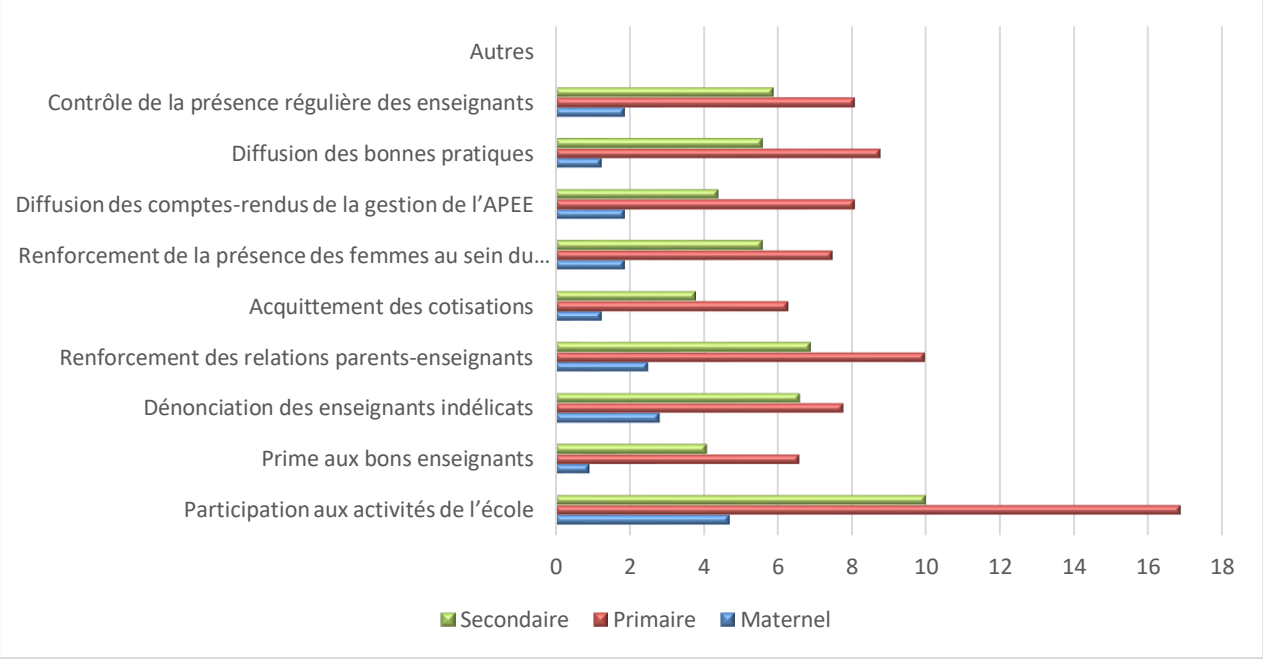

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Les ménages déclarent qu'elles pourraient s'engager au niveau communautaire dans l'amélioration du service rendu dans le secteur de l'éducation à travers :

- Participation aux activités de l'école (7,89%) ;
- Renforcement des relations parents-enseignants (4,53%) ;
- Dénonciation des enseignants indélicats (4,30%) ;
- Contrôle de la présence régulière des enseignants (3,98%) ;
- Diffusion des bonnes pratiques (3,91%) ;
- Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE (3,75%) ; et
- Diffusion des comptes-rendus de la gestion de l'APEE (3,59%) ; et
- Les primes aux bons enseignants (2,89%).

III.5. FOURNITURE DES SERVICES COMMUNAUX

Cette partie présente les opinions des ménages par rapport aux services offerts dans l'institution communale.

III.5.1. Caractérisations de la fourniture des services communaux

Tableau 3.38 : Demande de service, accueil à la commune et temps mis pour l'obtention du service

Service communal	Proportion de ménages ayant demandé le service pendant les 12 derniers mois	Proportion de ménages estimant que l'accueil pour le service a été bon	Temps mis pour obtenir le service communal							
			Minutes	Heure	Jour	Semaine	Mois	En cours	Année	Total
Acte de naissance	3,10	3,10	0,00	0,00	50,00	10,00	20,00	20,00	0,00	100,00
Acte de mariage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Acte de décès	0,60	0,60	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
Légalisation des documents officiels	1,60	1,60	20,00	40	0,00	0,00	0,00	40,00	0,00	100,00
Délivrance des documents d'urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Aménagement des voiries	0,60	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	50,00	0,00	100,00
Gestion des déchets / Assainissement	0,60	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	50,00	100,00
Hygiène et salubrité	0,60	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	50,00	100,00
Aménagement des espaces verts et de loisir	0,90	0,90	0,00	0,00	0,00	0,00	33,33	33,30	33,33	100,00
Transport public	0,30	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00
Éclairage public	2,20	1,60	0,00	0,00	0,00	14,29	14,29	57,10	14,29	100,00
Aménagement des aires de jeux	0,90	0,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66,70	33,33	100,00
Certificat de domicile	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Validation des plans de localisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Authentification des documents	0,30	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,0	0,00	100,0
Informations	0,30	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	100,0
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables										
Autres	0,60	0,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,0	0,00	100,0

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Au sein de la commune, les services le plus demandés par les ménages seraient **l'établissement des actes de naissance (à hauteur de 3,1%),** suivi de **l'éclairage public (à hauteur de 2,2%),** ensuite **la certification de copie de documents officiels (1,6%)**. Cette même proportion des ménages estimerait

l'accueil bon lors de la sollicitation de ces services. En dehors de la légalisation des documents qui prendrait moins d'une heure, les ménages attendraient souvent plus de 50 jours afin d'obtenir les autres services communaux.

III.5.2. Contraintes dans la fourniture des services communaux

Tableau 3.39 : Proportion (%) des ménages selon le délai pour rendre le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages qui trouvent long ou très long le temps mis pour rendre le service	Cause du délai long ou très long pour rendre service					
		Personnel indisponible /absent	Absence de matériel De travail	Incompétence du personnel	Mauvaise organisation des services	Refus de Corrompre	Autres
Acte de naissance	40,00	0,00	0,00	0,00	100	0,00	0,00
Acte de mariage							
Acte de décès							
Légalisation des documents officiels	20,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Délivrance des documents d'urbanisme							
Aménagement des voiries	100,00	50,00	0,00	0,00	50	0,00	0,00
Gestion des déchets / Assainissement	100,00	0,00	50,00	0,00	50	0,00	0,00
Hygiène et salubrité	50,00	0,00	0,00	0,00	100	0,00	0,00
Aménagement des espaces verts et de loisir	66,67	0,00	0,00	0,00	100	0,00	0,00
Transport public	100,00						
Éclairage public	71,43	0,00	20,00	20,00	40,00	0,00	20,00
Aménagement des aires de jeux	100,00	0,00	0,00	33,33	33,33	33,33	0
Certificat de domicile							
Validation des plans de localisation							
Authentification des documents	100,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Informations	100,00	0,00	0,00	0,00	100	0,00	0,00
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables							
Autres	100,00	0,00	0,00	50,00	50,00	0,00	0,00

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Sur la proportion des ménages ayant sollicité les services communaux, 40,00% des ménages demandeurs d'acte de naissance trouveraient le temps de réponse long, et estiment que l'unique cause serait **la mauvaise organisation des services**.

De même, 20% des ménages demandeurs de légalisation des documents officiels trouveraient le temps de réponse long, et estime que l'unique cause serait l'absence ou l'indisponibilité du personnel communal.

Pour les autres services communaux, la quasi-totalité des ménages demandeurs trouverait le temps de réponse toujours long, et estime que les causes principales seraient la mauvaise organisation des services, l'absence de matériel et dans une moindre mesure l'incompétence du personnel et le refus de corrompre.

Tableau 3.40 : Proportion (%) des ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service communal

Service communal	Proportion (%) de ménages ayant payé un pourboire pour obtenir le service
Acte de naissance	10
Acte de mariage	
Acte de décès	0
Légalisation des documents officiels	0
Délivrance des documents d'urbanisme	
Aménagement des voiries	0
Gestion des déchets / Assainissement	0
Hygiène et salubrité	0
Aménagement des espaces verts et de loisir	0
Transport public	0
Éclairage public	0
Aménagement des aires de jeux	0
Certificat de domicile	
Validation des plans de localisation	
Authentification des documents	0
Informations	0
Assistance et appui aux personnes socialement vulnérables	
Autres	0

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Comme observé dans le tableau 3.38, l'établissement de l'acte de naissance serait le service le plus sollicité au niveau de la mairie, et 10% des ménages déclarent qu'ils auraient payé un pourboire pour obtenir ledit service.

III.5.3. Promotion de l'engagement citoyen dans la commune

Tableau 3.41 : Proportion (%) des ménages selon la caractérisation des activités de la commune

Milieu de résidence	Caractérisation déclarée des activités de la commune par le ménage				
	Communication sur les actions programmées au cours de l'année dernière	*Communication sur le budget annuel*	*Communication sur les dépenses et recettes de l'année dernière*	*Accompagnement du village/quartier dans les actions de développement*	Implication du village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions du développement
Urbain	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rural	0,60	0,63	0,31	4,10	10,40
Ensemble	**0,60**	**0,62**	**0,31**	**4,06**	**10,30**

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

D'après les données du tableau 3.41, la mairie communiquerait très avec ses populations. Moins de 1% des ménages seraient informés des activités de programmation et de budgétisation de la commune. Si 4,06% des ménages déclarent qu'ils bénéficieraient de l'accompagnement de leur village dans les actions de développement, un peu plus de 10% déclarent que leur village serait impliqué dans la programmation et la budgétisation des actions du développement.

III.5.4. Appréciation des services communaux

Tableau 3.42 : Proportion (%) des ménages non satisfaits selon la raison de non-satisfaction

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages non satisfaits des services communaux	Parmi les ménages non satisfaits, proportion (%) dont la raison de non-satisfaction est :									
		Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Non-information des populations de la gestion communale	Absentéisme du personnel	Corruption	Mauvais accueil	Manque de professionnalisme	Méconnaissance des actions menées par la commune	Manque de confiance envers l' exécutif municipal	Indisponibilité de l' exécutif municipal (Maire et ses Adjoints)	Autre
Urbain	100,00	0,00	66,67	66,67	0,00	0,00	0,00	100,00	33,33	0,00	0,00
Rural	84,23	33,30	77,15	20,97	24,72	7,86	16,85	74,16	39,70	18,35	7,90
Ensemble	**84,37**	**33,00**	**77,08**	**21,48**	**24,44**	**7,78**	**16,67**	**74,44**	**39,63**	**18,15**	**7,80**

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Près de 85,00% des ménages déclarent qu'ils ne seraient pas satisfaits des services communaux. Les principales raisons de l'insatisfaction seraient la méconnaissance des actions menées par la commune (77,44%), la non-information des populations de la gestion communale (77,08%), le manque de confiance envers l'exécutif municipal (39,63%), et les lourdeurs dans le traitement des demandes des usagers (33,00%).

III.5.5. Actions envisagées en vue de l'amélioration des services communaux

Tableau 3.43 : Actions des ménages dans la commune en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'institution communale

Milieu de résidence	Proportion (%) des ménages pouvant s'engager dans l'amélioration du service rendu par l'institution communale à travers :									
	Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté	Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion	Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes)	Consultation du babillard de la commune	Animation des tranches d' antenne dans les radios communautaires	Suivi des tranches horaires dédiées dans les radios communautaires	Sensibilisation pour les écoutes groupées dans les radios communautaires	Adhésion à des groupes d' écoute des radios communautaires	Participation aux réunions d' information et de sensibilisation de la commune	Autres
Urbain	33,30	33,33	66,67	100,00	33,33	0,00	0,00	0,00	66,67	33,30
Rural	53,60	39,75	57,73	37,22	14,51	12,62	17,67	26,50	51,73	12,00
Ensemble	**53,40**	**39,69**	**57,81**	**37,81**	**14,69**	**12,50**	**17,5**	**26,25**	**51,87**	**12,20**

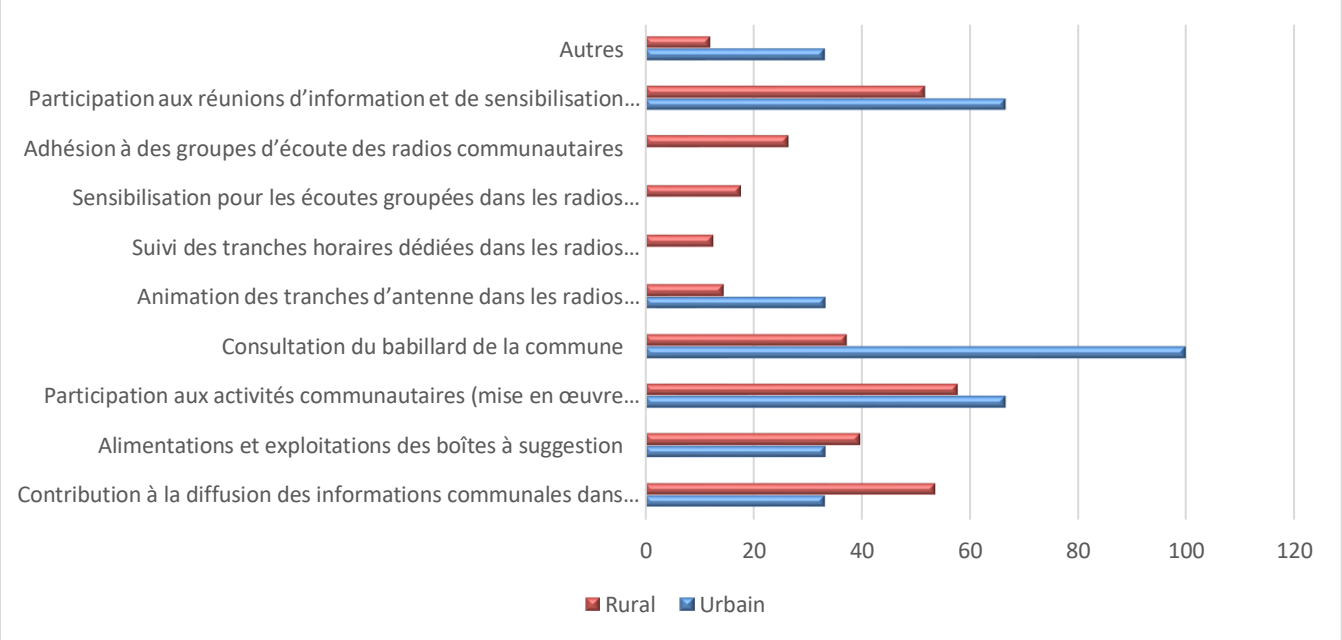

Source : Enquête CCAP2, Ngambè 2022.

Les ménages déclarent qu'elles pourraient s'engager dans l'amélioration de la qualité de service rendu par l'institution communale à travers :

- La mise en œuvre des solutions endogènes (57,81%) ;
- La contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté (53,81%) ;
- La participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune (51,87%) ;
- L'alimentation et l'exploitation des boîtes à suggestion (39,69%) ;
- La consultation du babillard de la commune (37,81%) ; et
- L'adhésion à des groupes d'écoute des radios communautaires (26,25%) ;

CHAPITRE IV : PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE

Selon le Programme d'Action adopté en 1976 par la Conférence mondiale de l'Organisation internationale sur l'emploi, « une politique orientée vers la satisfaction des besoins essentiels demande que les populations participent aux décisions qui l'intéressent par l'intermédiaire des organisations de son propre choix ». La participation des populations à l'offre des services publics permet en effet d'abord de satisfaire leur désir légitime de prendre part à des décisions qui influencent leur existence et leur mode de vie ; mais elle permet aussi d'identifier les besoins à satisfaire prioritairement, de mobiliser les ressources disponibles et de répartir au mieux les services ou les produits susceptibles de satisfaire ces besoins

L'implication des populations dans l'offre des services publics développés dans ce document est très importante, car elle contribue à l'amélioration de l'offre de ces services dans leur différente localité. Pour ce faire, la mise en commun de leur action va permettre la mise sur pied d'un plan d'action pour la mise en place d'un contrôle citoyen de l'action publique. Ce plan d'action est précédé au préalable d'un dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements et enfin d'un plan d'action détaillant les différentes actions à mettre en œuvre pour l'amélioration des services publiques rendus et les différents responsables des quatre secteurs développés dans ce rapport entre autres : l'approvisionnement en eau, les services de santé, les services d'éducation et les services communaux.

IV.1. DISPOSITIF DE SUIVI-EVALUATION PARTICIPATIF POUR LA CONDUITE DES CHANGEMENTS

Le dispositif de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un outil permettant d'impliquer les populations dans l'amélioration des services publics rendus. La présente section se décompose en quatre sous-sections : la composition et les attributions du comité de suivi-évaluation participatif, les indicateurs de suivi et d'évaluation, et le reporting des activités.

IV.1.1. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

Le Comité de suivi-évaluation participatif pour la conduite des changements est un organe consultatif mis en place par arrêté communal. Il est composé de 06 membres. Les critères de sélection qui ont permis leur choix sont :

- être élu local au moins pour le poste du Président ;
- résider de préférence dans la Commune ;
- être disponible ;

- avoir une parfaite connaissance de la Commune ;
- avoir des connaissances dans les différents centres d'intérêt ;
- maîtriser le processus de planification locale ;
- ne pas faire partie de l'Exécutif Communal.

IV.1.2. Attribution du comité de suivi – évaluation participatif

Les attributions du comité de suivi – évaluation participatif les suivantes :

- s'assurer de la mise en œuvre des activités du plan d'action ;
- suivre et évaluer l'exécution des activités du plan d'action ;
- apprécier le niveau d'engagement des responsables d'activités dans la réalisation de leurs tâches et résultats d'une part, et dans le suivi des changements produits au niveau des personnes, des structures et de la Commune d'autre part ;
- permettre au Conseil Municipal ou à l'Exécutif Municipal de prendre à temps les mesures idoines pour corriger et ajuster les actions, les stratégies et les projets ;
- veiller à une implication des populations dans les activités spécifiques de la commune (Budgets, réalisations, compte administratif, initiatives …) ;
- contribuer par des actions de sensibilisation à éveiller la conscience des populations à assumer leur rôle de suivi et d'évaluation des projets et réalisations;
- engager les populations dans les projets d'envergures, les initiatives de développement de la commune ;
- mesurer et analyser les écarts au vu des objectifs ;
- prendre les mesures correctives pour rattraper les écarts ;
- donner son avis sur le déroulement de l'ensemble des activités du plan d'action sur la base des rapports d'avancement ;
- proposer à l'exécutif et au conseil communal toutes mesures susceptibles de rendre facile l'exécution des activités du plan d'actions ;
- veiller à la mise en œuvre effective des décisions ;
- communiquer, informer l'exécutif communal sur l'état d'avancement des activités rencontrées dans l'exécution de leurs missions ;

Toutefois, le Comité doit tenir des réunions, des séances de travail pour s'assurer de la mise en œuvre effective des activités du plan d'action.

Le Comité siège tous les six mois et rédige un rapport d'activités semestriel qui est soumis à l'attention du Maire,

Les fonctions de membre du Comité sont bénévoles. Toutefois, certaines charges liées au fonctionnement du Comité seront imputées au budget de la commune.

Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président, être invitée à assister aux travaux dudit Comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout conseiller Municipal en fonction de ses compétences à participer aux réunions de ce comité.

Le mandat du Comité est de trois (3) ans renouvelables.

IV.1.3. Composition du comité de suivi – évaluation participatif

- **01 président**
- **01 rapporteur**
- **4 membres** :

- 01 représentant de la société civile au niveau communal
- 01 représentant du secteur de la santé (médecin-chef de district de l'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'éducation (délégué d'arrondissement) ;
- 01 représentant du secteur de l'eau (délégué d'arrondissement) ;

Afin de rendre effectif le fonctionnement de cette équipe, il est important qu'une feuille de route à court terme lui soit assignée, c'est l'objet des prochaines lignes qui présenteront le plan d'actions et les principaux changements que cette équipe devra suivre.

Tableau 4.1 : Synthèse des problèmes par secteur

Secteur	Problèmes identifies	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local	Central
Eau Potable	Insuffisance des points d'eau potable	Construction de 5 points d'eau supplémentaires.	x	x
	Éloignement des points d'eau potable			
	Lenteurs dans la réparation des pannes des points d'approvisionnement en eau ;	Redynamisation / Formation des comités de gestion des points d'eau	x	
	Mauvaise gestion des points d'eau			
	Mauvaise qualité de l'eau	Sensibilisation / Formation des ménages aux techniques de potabilisation de l'eau	x	x
Santé	Insuffisance et éloignement des formations sanitaires	Création, construction et équipement d'une formation sanitaire avec pro-pharmacie Réfection de quelques formations sanitaires	x	x
	Insuffisance et vétusté des équipements dans les formations sanitaires	Equipement des formations sanitaires (District) : • 10 lits métalliques ; • 10 matelas ; • 01 échographe		x
	Insuffisance des médicaments dans les formations sanitaires	Dotation des formations sanitaires en médicaments		x
	Insuffisance du personnel soignant dans les formations sanitaires	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant qualifié dans certaines formations sanitaires	x	
		Renforcement régulier des capacités du personnel soignant		x
E d u c a	Insuffisance des manuels et fournitures scolaires	Distribution des manuels scolaires	x	x

Secteur	Problèmes identifies	Solutions envisagées	Niveau de mise en œuvre	
			Local	Central
	Irrégularité des enseignants dans les classes	Plaidoyer auprès de l'APEE, pour une prime à l'assiduité des enseignants	x	
	Faible qualité des enseignements dispensés	Renforcement régulier des capacités des enseignants		x
	Insuffisance des équipements dans les salles de classes	Equipement de salle de classe	x	x
	Cout élevé des frais de scolarité	Uniformisation du coût de la scolarité	x	
Services communaux	Faible visibilité des actions communales	Amélioration de la communication sur les actions de la commune	x	
	Faible niveau d'implication de la population dans les processus de planification, de budgétisation et de prise de décision	Implication plus accrue des populations dans la prise de décisions liées à la gestion communale	x	
	Manquements liés au personnel communal (lourdeurs dans le traitement des demandes des usagers …)	Amélioration de la gestion des ressources humaines de la commune	x	

IV.2. PLAN D'ACTIONS DANS LES SECTEURS CIBLES DU SCORECARD

Le plan d'action ci-dessous présente pour les années 2022, 2023, et 2024 les actions à réaliser pour remédier aux problèmes identifiées lors du CCAP2.

Tableau 4.2 : Plan d'actions

Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Responsables	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur cible	Source de données	Méthode de mesure (de l'indicateur)
				Début	Fin					
Approvisionnement en eau potable										
Améliorer le niveau de satisfaction des ménages en rapport avec l'offre en eau potable dans la commune NGAMBE	Améliorer la qualité de l'eau à la consommation	Organisation de 04 sessions de Formation / Sensibilisation des ménages aux techniques de potabilisation de l'eau	Commune	08/22	12/23	Nombre de sessions organisées	0	04	• Rapports de session • Listes de présence	Observation
		Redynamisation / Formation des comités de gestion des points d'eau	Commune	08/22	12/23	Nombre COGES formés / Redynamisés	0	10	• Rapports de session • Listes de présence	Observation + Enquête auprès des bénéficiaires de la formation
	Accroitre le nombre de points d'approvisionnement en eau potable	Construction de 5 points d'eau supplémentaires dans certaines localités de la commune et certaines formations sanitaires.	Commune	01/23	12/24	Nombre de points d'eau construits supplémentaires construits	0	5	PV de réception	Observation

Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Responsables	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur cible	Source de données	Méthode de mesure (de l'indicateur)
				Début	Fin					
Santé										
Améliorer le niveau de satisfaction des ménages en rapport avec l'offre publique de service de santé dans la commune de NGAMBE	Accroitre les formations sanitaires fonctionnelles	Création, construction et équipement de 01 formation sanitaire avec pro-pharmacie	Commune	01/23	12/23	Nombre de formations sanitaires supplémentaires créées	0	01	PV de réception de la nouvelle formation sanitaire	Observation + Enquêtes
		Réfection de 03 formations sanitaires	Commune	01/23	12/23	Nombre de formations sanitaires réfectionnées	0	03	PV de réception des formations sanitaires réfectionnées	Observation
		Equipement des formations sanitaires (District) : • 10 lits métalliques ; • 10 matelas ; • 01 échographe	Commune	01/23	12/23	Nombre de nouveaux équipements fournis dans les formations sanitaires	0	10 lits, 10 matelas, 01 échographe	PV de réception	Observation
	Approvisionner les pharmacies et pro-pharmacie en médicament	Dotation en médicaments de 4 pharmacies / Pro-pharmacies dans les formations sanitaires	Commune	09/22	12/24	Nombre de pharmacies / Pro-pharmacies ayant bénéficié de dotations en médicaments	0	4	PV de livraison des médicaments	Observation + Enquêtes
	Accroître l'effectif du personnel soignant qualifié	Plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant qualifié dans certaines formations sanitaires	• Commune	09/22	12/22	• 01 exemplaire de l'argumentaire • Nombre de personnels soignants affectés	0	5	• Fiche du personnel de santé du District de santé de NGAMBE • Notes de prise de service	Observation

Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Responsables	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur cible	Source de données	Méthode de mesure (de l'indicateur)
				Début	Fin					
		Renforcer permanemment les capacités du personnel soignant en service	• Commune	09/22	12/24	• Nombre de sessions de formation • Nombre de personnels formés	0	4 10	• Fiche de présence aux sessions de formation	Observation + Enquête auprès des bénéficiaires
Education										
Améliorer le niveau de satisfaction des ménages en rapport avec l'offre publique en service de l'éducation la commune de NGAMBE	Améliorer la qualité de l'encadrement dans les établissements scolaires	Renforcement régulier des capacités des enseignants	• Commune	09/22	12/24	• Nombre de sessions de formation • Nombre d'enseignants formés	0	20	PV de réception	Observation + Enquête auprès des bénéficiaires
		Plaidoyer auprès de l'APEE, pour une prime à l'assiduité, ainsi qu'une meilleure organisation des emplois du temps des enseignants	• Commune	09/22	12/22	• 01 exemplaire de l'argumentaire • Nombre d'enseignants primés	0	100	Fiche de paie	Observation
	Faciliter l'harmonisation des coûts de scolarité dans les établissements scolaires	Affichage des coûts conventionnels de scolarité	Commune	09/22	12/24	Nombre d'affichages réalisés dans chaque établissement scolaire	0	3	PV de réception	Observation + Enquête dans les villages
	Accroitre la quantité et la qualité des infrastructures et équipements des établissements scolaires	Equipement de 20 salles de classes ;	Commune	09/22	09/23	Nombre de salles de classe nouvellement équipées	0	20	PV de réception	Observation + Enquête auprès des établissements bénéficiaires
		Appui en manuels scolaires à 300 élèves ;	Commune	09/22	09/24	Nombre d'élèves bénéficiaires de manuels scolaires	0	300	Fiche de décharge	Observation + Enquête auprès des bénéficiaires

Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Responsables	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur cible	Source de données	Méthode de mesure (de l'indicateur)
				Début	Fin					
Fourniture des services communaux										
Améliorer le niveau de satisfaction de l'offre en services communaux auprès des ménages	Améliorer la communication sur les actions de la commune	Élaboration et vulgarisation du plan de communication de la commune	Commune	09/22	12/22	Existence d'un plan de communication	0	1	• Plan de communication • Rapport d'activité	Observation + Enquête auprès des bénéficiaires
		Equipement de 50 babillards (dont 01 dans chaque village de la commune)	Commune	01/22	12/22	Nombre de babillards mis en place	0	50	PV de réception	Observation + Enquête auprès des bénéficiaires
	Améliorer le niveau de participation des ménages aux actions de la commune	Organisation de campagnes de sensibilisation annuelle (01 par an pendant 02 ans) des ménages sur l'importance de la participation aux activités de la commune	Commune	09/22	09/24	Nombre de campagnes organisées	0	2	Fiche de présence	Observation
		Adoption d'une décision du conseil municipal contraignant les conseillers municipaux à diffuser les résultats du conseil aux populations	Commune	09/22	12/22	Existence d'une délibération	0	1	Archives de la commune	Observation
		Implication des populations dans la mise en œuvre des activités HIMO / Projets d'infrastructures	Commune	09/22	12/24	Nombre de projets HIMO réalisés	0	5	Rapport d'activités	Observation
	Améliorer la qualité de service du personnel communal	Organisation trimestrielle des fora d'échange sur l'importance de la bonne conduite du	• Commune	01/23	12/24	• Nombre de fora tenus • Nombre de personnels participants	0	2 fora de 10 participants chacun	Fiche de présence Photos	Observation + Enquête auprès des bénéficiaires

Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Responsables	Période		Indicateur de résultat	Valeur de référence	Valeur cible	Source de données	Méthode de mesure (de l'indicateur)
				Début	Fin					
		personnel communal (pendant 01 an)								
		Organisation annuelle des cérémonies de remise de prix aux personnels exemplaires	• Commune	12/22	12/24	• Nombre de personnels primés	0	4	Archives de la commune	Observation + Enquête auprès des bénéficiaires
		Élaboration et vulgarisation d'un code d'éthique et de bonne gouvernance du personnel communal	Commune	09/22	12/23	Existence d'01 code d'éthique et de bonne gouvernance	0	1	Archives de la commune	Observation + Enquête auprès des bénéficiaires

La commune devra mettre un accent sur la mise en œuvre scrupuleuse de ce plan afin que la perception des populations des services rendues par elle change radicalement. Elle devra à cet effet non seulement mobiliser localement, mais aussi faire appel à l'Etat central et quelques partenaires au développement.

CONCLUSION ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

En définitive, pour améliorer l'action publique dans commune de NGAMBE, nous proposons les recommandations ci-après :

Au niveau du secteur Eau Potable, il ressort qu'il faudrait :

- Réparer en temps réel les pannes qui peuvent survenir au niveau des points d'accès d'eau ;
- Mettre en place un mécanisme d'intervention et de réparation des points d'eau en cas de panne ;
- Créer des points d'accès à l'eau potable supplémentaires ;
- Sensibiliser et former les populations à la potabilisation de l'eau.

Au niveau du secteur santé, il ressort qu'il faudrait :

- Renforcer en équipements les formations sanitaires ;
- Rendre disponibles les médicaments dans les pharmacies des formations sanitaires ;
- Augmenter le nombre de personnels soignants dans les centres de santé.
- Créer des formations sanitaires supplémentaires ;

Au niveau du secteur éducation, il ressort qu'il faudrait :

- Veille à l'assiduité des enseignants dans les salles de classe ;
- Distribuer plus de manuels scolaires dans les établissements scolaires ;
- Doter les établissements scolaires de salles de classe supplémentaires ;
- Réduire le coût de la formation scolaire afin de le rendre accessible à tous ;

Au niveau des services offerts par la commune, il ressort qu'il faudrait :

- Communiquer davantage sur les actions menées par la commune
- Impliquer davantage la population dans les prises de décisions ; et
- Encore plus simplifier le processus de traitement des dossiers par la commune ;

Un préalable à l'ensemble de ces actions devrait être la stabilisation de la disponibilité de l'énergie électrique dans la commune de Ngambè, car ce service y est rare et même à la limite quasi-indisponible.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des enquêteurs et superviseurs sélectionnés pour la commune de NGAMBE

CODE	NOM DU SUPERVISEUR COMMUNAL
S1	NSENGUET Eric
CODE	**ASSISTANT DU SUPERVISEUR COMMUNAL**
S2	NKOYOK MANONG Jacques
S3	ATEBA Steve Junior
CODE	**NOM DES ENQUÊTEURS**
E1	DJILO TCHEMOYACK Divine Eva
E2	KWAMO KOUANDJOUO Cabrel Carter
E3	NKOLO ABINDI Marguerite Elysabeth
E4	RADOUANE Youssouf Radouane

Annexe 2 : Questionnaire de l'enquête

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

ENQUÊTE DE SATISFACTION DU SERVICE RENDU PAR L'OFFRE DE BIENS ET SERVICES DANS L'ESPACE COMMUNAL EN VUE DE LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE (SCORECARD)

QUESTIONNAIRE MENAGE

Section I. IDENTIFICATION

S1Q01 Région _____ |__|__|
S1Q02 Département _____ |__|__|
S1Q03 Commune _____ |__|__|__|
S1Q04 Lot de communes _____ |__|__|
S1Q05 Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____ |__|__|
S1Q06 Strate de résidence : _____ 1=Urbaine 2=Rurale |__|
S1Q07 Nom de la localité _____
S1Q08 Numéro de structure _____ |__|__|__|
S1Q08a Numéro du ménage dans l'échantillon _____ |__|__|
S1Q09 Coordonnées GPS du ménage X_____Y_____Z _____
S1Q10 Nom du chef de ménage_____
S1Q11 Sexe du chef de ménage _____ 1=Masculin 2=Féminin |__|
S1Q12 Nom de l'enquêté _____
S1Q13 Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes) _____ |__|
S1Q14 Sexe de l'enquêté : _____ 1=Masculin 2=Féminin |__|
S1Q15 Age de l'enquêté (en année révolue) _____ |__|__|
S1Q16 Téléphone de l'enquêté _____ |__|__|__|__|__|__|__|__|__|
S1Q17 Date de début d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q18 Date de fin d'enquête (JJ/MM/AAAA) _____ |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|
S1Q19 Nom de l'enquêteur _____
S1Q20 Nom du superviseur communal _____
S1Q21 Résultat de la collecte _____
1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compétent
2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à l'adresse |__|
3=Refus 96=Autres (à préciser)
(Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)
S1Q22 Appréciation de la qualité de l'enquête : |__|
1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaise 5=Très mauvaise

CODES S1Q13

1 = Chef de Ménage
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage
3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)
4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)
5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)
7= Domestique

Section II. EAU POTABLE

			1=oui 2=non 8=NSP
	Quels types de point d'eau disposez-vous dans votre village/quartier ?	A. Puits avec pompe à motricité humaine	|__|
		B. Puits avec pompe électrique	|__|
		C. Puits à ciel ouvert	|__|

1/11

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

	Section II. EAU POTABLE		
		D.Forage avec pompe à motricité humaine E.Forage avec pompe électrique F. Borne-fontaine G.Source H. Marre I.Réseau d'adduction d'eau J. Adduction en eau potable(CAMWATER) K.Rivière X. Autres-à préciser)	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 ⟶ S2Q17		|__|
S2Q02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe à motricité humaine 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits avec pompe électrique 5=Source 6.Rivière 3=Forage avec pompe électrique 7=Adduction en eau potable 8.Borne-fontaine		|__|
S2Q03	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q04	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui ⟶ S2Q07		|__|
S2Q05	Si non, quelle est la fréquence quotidienne de disponibilité du point d'eau ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		|__|
S2Q06	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		|__|
S2Q07	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ……, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore, si 5 ⟶ S2Q08		|__|
S2Q07b	Par qui a-t-il été remis en service ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Autre acteur de la remise en service du point d'eau ?	A= Commune B=Etat C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE X=Autres partenaires :	|__| |__| |__| |__| |__| |__| |__|
S2Q08	Qui intervient dans la gestion, l'entretien et la maintenance (préventive et usuelle) du point d'eau ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes). Qui d'autre ? Autre intervenant ?	A=COGES B=Commune C=CAMWATER D=Communauté X=Autres	|__| |__| |__| |__| |__|
Si S2Q08 = A	***S2Q08a***	Votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES ? 1=Oui 2=Non si non allez à S2Q09	|__|
	S2Q08b	A quelle fréquence votre ménage contribue-t-il financièrement au fonctionnement du COGES (unité nombre) ? Unité 1= jour, 2= Semaine 3 =Mois 4 = Trimestre 5 =Semestre 6 = Année	|__| |__|__|
	S2Q08c	Quel est le montant de cette contribution financière de votre ménage au fonctionnement du COGES (FCFA) ?	|__|__|__|__|__|
	S2Q08d	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant	|__|
S2Q09	A quelle distance moyenne du ménage se trouve votre principale source publique d'approvisionnement en eau (unité, nombre) ? 1= m 2= Km		|__| |__|__|__|
S2Q10	Combien de minutes en moyenne vous faut-il à pied pour arriver au point d'eau		|__|__|__|
S2Q11	Quel est le temps moyen en minutes d'attente au point d'eau ?		|__|__|__|
S2Q12	Quelle appréciation faites-vous du service rendu par votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? 1.Très bon 2. Bon 3. Passable 4. Mauvais 5. Très mauvais		|__|
S2Q13	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois …3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q14	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|
S2Q15	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui, permanemment 2=Oui, parfois 3=Jamais 8=NSP		|__|

2/11

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section II. EAU POTABLE			
S2Q16	Combien de personnes avez-vous l'habitude de trouver à ce point d'eau ?		|_|_|_|_|
S2Q17	Avez-vous exprimé à titre individuel ou collectif un besoin en matière d'approvisionnement public en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis …… ? 1=Oui 2=Non Si non ⟶ S2Q18		|_|
S2Q17a	A qui vous êtes-vous adressé ? (Plusieurs réponses possibles) Autre ?	A. Maire (commune) B. Etat (sectoriels) C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives G. CAMWATER/SNEC/CDE X. Autres partenaires : _____	|_| |_| |_| |_| |_| |_| |_| |_|
S2Q17b	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2= Non 3=En cours d'étude si 2 ou 3 ⟶ S2Q18		| |
S2Q17c	Si vous avez-eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait (unité nombre) ? 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année		|_|_|_|_|
S2Q18	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec l'approvisionnement public en eau potable dans votre village / quartier ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ S2Q20.		|_|
S2Q19	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage en ce qui concerne l'approvisionnement public en eau potable dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Mauvaise gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	|_| |_| |_| |_| |_| |_| |_|
S2Q20	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Points d'eau supplémentaires	
		A1 Contribution pour la construction d'un point d'eau supplémentaire A2 Donation du site de construction d'un point d'eau A3 Plaidoyer auprès des donateurs (ONG, Association, élites, Entreprises etc..)	|_| |_| |_|
		B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants	
		B1 Redynamisation/mise en place du COGES B2. Contribution financière à un mécanisme communautaire de gestion et maintenance du point d'eau B3 Encouragement à l'intégration des femmes dans le COGES B4 Suivi de la production des compte-rendus sur la gestion du point d'eau par le COGES B5 Facilitation du déplacement de l'artisan réparateur chargé de la maintenance du point d'eau	|_| |_| |_| |_| |_|
		C. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants	
		C1 Participation aux campagnes périodiques de potabilisation de l'eau dans la localité C2 Participation aux campagnes de sensibilisation sur la dénonciation des actes d'insalubrité qui impactent la qualité de l'eau	|_| |_|
		X. Autres à préciser _____	|_|

Section III. SANTE			
S3Q01	Quel type de formation sanitaire existe-t-il dans votre village/quartier ?	1=Oui 2=Non 8=NSP	
		A. Centre de santé intégrée B. Centre Médical d'Arrondissement C. Hôpital de district D. Hôpital régional E. Hôpital de référence F. Formation de santé privé X. Autres (à préciser)	|_| |_| |_| |_| |_| |_| |_|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

	Section III. SANTE		
S3Q01a	Dans quel type de formation sanitaire vous rendez-vous le plus fréquemment pour votre prise en charge sanitaire ? 1= Publique 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si S3Q01=1 passer à S3Q02 Si S3Q01= 2 ou 3 continuer		|__|
S3Q01b	Quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ces formations ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Distance	|__|
		B. Coût	|__|
		C. Accueil	|__|
		D. Qualité des soins	|__|
		E. Disponibilité du personnel	|__|
		F. Disponibilité de médicaments	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q01c	Vous arrive-t-il de fréquenter des formations sanitaires publiques pour obtenir des soins ? 1=Oui 2=Non Si Non, passer à la section suivante		|__|
S3Q02	Quelle est la principale formation sanitaire publique que votre ménage fréquente pour obtenir des soins de santé ? 1= CS/CSI 2= Hôpital/CMA 3= Hôpital de district 4. Hôpital de régional 5. Hôpital de référence		|__|
S3Q02a	Cette formation sanitaire est-elle la plus proche de votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q02b	A quelle distance de votre ménage se trouve cette formation sanitaire (unité et nombre) ? Code unité : 1= m 2= Km		|__|N|__|__|
S3Q02c	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre cette formation sanitaire à pied lorsque vous êtes en bonne santé ? (unité et nombre) Code unité : 1=minute 2=heure		|__|N|__|__|__|
Les questions S3Q03 à S3Q11 portent sur la dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire la plus proche.			
S3Q03	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q04	Le petit matériel était-il toujours disponible ? (Plusieurs réponses services).	1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|__|
		A. ciseaux	|__|
		B. Seringues	|__|
		C. Alcool	|__|
		D. Coton	|__|
		E. Bétadine	|__|
		F. Thermomètre	|__|
		G. tensiomètre	|__|
		H. Balance	|__|
		I. Gants	|__|
		X. Autres à préciser :	|__|
S3Q05	Cette formation sanitaire disposait-t-elle des services suivants ? (Plusieurs réponses possibles). Autre service ? Si non, allez à S10.	1=Oui 2= Non 8=NSP	
		A. Maternité B. Pédiatrie C. Laboratoire D. Petite Chirurgie E. Hospitalisation X. Autres à Préciser :_____	|__| |__| |__| |__| |__| |__|
S3Q06	Combien avez-vous payé pour sa consultation ordinaire ? (Frais de session) montant en Francs CFA		|__||__||__||__||__|
S3Q07	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible		|__|
S3Q08	En plus des frais de session, le personnel a-t-il exigé d'autres frais non autorisés pour vous servir (monétaire, surfacturage, matériel, etc.) ? 1=Oui 2=Non		|__|
S3Q09	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais		|__|
S3Q10	Existe-t –il dans cette formation sanitaire un point d'approvisionnement en médicaments (pharmacie/pro-pharmacie) ? 1=Oui 2=Non 8= NSP **Si non → S3Q12**		|__|
S3Q11	Les médicaments pour les maladies fréquentes dans la localité y étaient–ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		|__|
S3Q12	Cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans votre ménage ? 1=Oui 2=Non		|__|

4/11

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section III. SANTE			
S3Q13	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de santé délivrés dans cette formation sanitaire publique la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Très satisfait 2=Satisfait 3=Passable 4=Insatisfait 5=Très Insatisfait Si 1 ou 2 allez à S3Q15		☐
S3Q14	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage sur les services reçus de la formation sanitaire fréquentée ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Eloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Absentéisme du personnel D. Mauvaise qualification du Personnel de la formation sanitaire E. Monnayage des soins F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité des équipements H. Insuffisance des équipements I. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
S3Q15	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service de santé ? (Plusieurs réponses). Autre action ?	A. Formations sanitaires supplémentaires	
		A1 Plaidoyer pour le respect des normes sectorielles A2 Plaidoyer auprès des ONG/structures privées pour la construction des formations sanitaires	☐ ☐
		B. Extension/réhabilitation/Equipements des formations sanitaires existantes	
		B1. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour l'extension et l'équipement des formations sanitaires B2. Un plaidoyer auprès de la commune et de l'Etat pour la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires	☐ ☐
		C. Amélioration de la gestion des FOSA	
		C1. La redynamisation du COSA/COGE C2. L'approvisionnement en médicaments et dotation en équipements C3. L'accueil et la prise en charge des patients C4. La maintenance et entretien de l'infrastructure hospitalière C5. Plaidoyer pour l'affectation du personnel C6. Contrôle et vérification de la présence effective du personnel médical	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
		D. Réduction du coût d'accès aux soins de santé	
		D1. Subvention de la COSA D2. Le Développement de partenariats publics-privés D3. La négociation des jumelages et intercommunalités X. Autres à préciser	☐ ☐ ☐ ☐

Section IV. EDUCATION					
S4Q01	Combien d'enfants dans votre ménage ont un âge compris entre 3 et 24 ans ? Si aucun, allez à la section suivante.				☐☐
Nom de l'enfant dont l'âge est compris entre 3 et 24 ans		_____	_____	_____	_____
S4Q02	« Nom » fréquente –t-il une école au cours de l'année 2021/2022 ? 1 = Oui 2 = Non	☐	☐	☐	☐
S4Q03	Dans quel cycle d'enseignement fréquente « nom » 1= Maternel 2= Primaire 3 = Secondaire 1er cycle 4 = Secondaire 2ème cycle 5 = Professionnelle	☐	☐	☐	☐
S4Q04	Dans quel ordre d'enseignement ? 1= Public 2= Privé Laïc 3= Privé Confessionnel Si Public, passez à l'enfant suivant	☐	☐	☐	☐

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section IV. EDUCATION						
S4Q05	Si privé laïc ou privé confessionnel, quelles sont les raisons pour lesquelles vous optez pour ce type d'établissement ? 1=oui 2=non	Eloignement	|__|	|__|	|__|	|__|
		Coût	|__|	|__|	|__|	|__|
		Qualité de l'éducation	|__|	|__|	|__|	|__|
Cycle d'enseignement			*Maternel*	*Primaire*	*Secondaire*	*Formation professionnelle*
S4Q06	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle public d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non. Si non, passez au cycle suivant		|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q07	Cet établissement scolaire public du/de (nom du cycle) est-il le plus proche ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|
Pour un cycle donné, les questions S4Q08 à S4Q24b s'adressent à l'enfant du ménage qui aura été sélectionné						
Cycle d'enseignement			*Maternel*	*Primaire*	*Secondaire*	*Formation professionnelle*
S4Q08	A quelle distance de votre ménage se trouve l'établissement scolaire que fréquente votre enfant (nom du cycle) ? (Unité/temps) 1 = m 2 = Km		|__N__|__|__|	|__N__|__|__|	|__N__|__|__|	|__N__|__|__|
S4Q09	Quel est le temps moyen mis par l'enfant de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) qu'il fréquente ? (unité/temps) 1 = minutes 2 = heures		|__N__|__|__|	|__N__|__|__|	|__N__|__|__|	|__N__|__|__|
S4Q10	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente le enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	
S4Q11	Le centre de formation professionnelle que fréquente l'enfant de votre ménage, dispose-t-il d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines ? 1=Oui 2=Non 8=NSP					|__|
S4Q12	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non		|__|	|__|	|__|	|__|

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section IV. EDUCATION					
S4Q13	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non	__	__	__	__
S4Q14	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) que fréquente l'enfant de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non	__	__		
S4Q15	Combien d'élèves en moyenne contien(nen)t la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) l'enfant du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle) ?	___	___	___	___
S4Q16	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) l'enfant de votre ménage est scolarisé ? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier	__	__	__	__
S4Q17	Participez-vous aux activités de l'APEE (Réunion) ? 1= Oui 2=Non Si 1 aller à S4Q18	__	__	__	
S4Q17a	Pourquoi ? (Plusieurs choix possibles). Autre raison ?				
	A. Non-respect des horaires	__	__	__	
	B. Durée	__	__	__	
	C. Réunion d'information et non d'échanges	__	__	__	
	D. Non reddition des comptes	__	__	__	
	X. Autres (à préciser)	__	__	__	
S4Q18	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, APEE) de cet enfant de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année ? (inscrire le montant moyen)	Inscription ---------(en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)	Inscription ---------(en FCFA)
		APEE ----------(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)	APEE ----------(en FCFA)
		Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)	Autres frais ----------(en FCFA)
		Total des frais exigibles ----------	Total des frais exigibles --------	Total des frais exigibles ---------	Total des frais exigibles ----------
S4Q19	Comment jugez-vous ces montants ? 1=Elevé 2=Raisonnable 3=Faible	__	__	__	__
S4Q20	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette l'enfant du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non	__	__	__	__

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section IV. EDUCATION					
S4Q21	Lorsque les ouvrages (points d'eau, salles de classe, latrines, etc.) de l'école du (nom du cycle) dans laquelle cet enfant du ménage fréquente, sont endommagées, qui s'occupe des réfections ? Autre intervenant ?				
	A. L'APEE	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Le Maire (Commune)	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Une organisation du village	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Les Elites	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres partenaires (à préciser)	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q22	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village / quartier ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 ⟶ S4Q24a	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q23	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services de l'éducation dans le (nom du cycle) ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ?				
	A. Eloignement de l'établissement	|__|	|__|	|__|	|__|
	B. Insuffisance de salles de classe	|__|	|__|	|__|	|__|
	C. Insuffisance d'équipements	|__|	|__|	|__|	|__|
	D. Insuffisance des écoles	|__|	|__|	|__|	|__|
	E. Manquements liés au Personnel				
	E1. Assiduité,	|__|	|__|	|__|	|__|
	E2. Ponctualité	|__|	|__|	|__|	|__|
	E3. Qualité des enseignements	|__|	|__|	|__|	|__|
	F. Absence de distribution de manuels scolaires	|__|	|__|	|__|	|__|
	G. Mauvais résultats	|__|	|__|	|__|	|__|
	H. Coûts élevés de la scolarité	|__|	|__|	|__|	|__|
	X. Autres à préciser	|__|	|__|	|__|	|__|
S4Q24a	Dans laquelle de ces actions au niveau communal votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Prime d'excellence aux écoles	|__|	|__|	|__|	|__|

8/11

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section IV. EDUCATION					
	B. Sensibilisation des enseignants sur la conscience citoyenne /professionnelle	☐	☐	☐	☐
	C. Suivi rapproché des relations parents/enseignants	☐	☐	☐	☐
	D. Restauration de l'autorité des enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Formation des enseignants	☐	☐	☐	☐
	F. Plaidoyer pour l'affection du personnel	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐
S4Q24b	Dans laquelle de ces actions au niveau communautaire votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'établissement scolaire du (nom du cycle) que cet enfant fréquente ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?				
	A. Participation aux activités de l'école	☐	☐	☐	☐
	B. Prime aux bons enseignants	☐	☐	☐	☐
	C. Dénonciation des enseignants indélicats	☐	☐	☐	☐
	D. Renforcement des relations parents-enseignants	☐	☐	☐	☐
	E. Acquittement des cotisations	☐	☐	☐	☐
	F. Renforcement de la présence des femmes au sein du bureau de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	G. Diffusion des compte-rendus de la gestion de l'APEE	☐	☐	☐	☐
	H. Diffusion des bonnes pratiques	☐	☐	☐	☐
	I. Contrôle de la présence régulière des enseignants	☐	☐	☐	☐
	X. Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Services communaux ↓	***S5Q01*** Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à dire depuis ……. ? 1=Oui 2=Non → le service suivant	***S5Q02*** Comment avez-vous été accueilli lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	***S5Q03*** Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune ? (Unités, nombres) 0 = en cours, 1 =minutes, 3 =heures, 4 = jour, 5 = semaine, 6 = mois, 7 = année *Si S5Q03= 0/ en cours passer à S5Q03a Sinon, passer directement à S5Q04*	***S5Q03a*** Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (Unités, nombres) – 1 = jour, 2 = semaine, 3 = mois, 4 = année	***S5Q04*** Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnable 2=Long 3=Très long *Si S5Q04=1* → *S5Q06*	***S5Q05*** Si S5Q04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=incompétence du personnel 4 = Mauvaise organisation des services 5=refus de Corrompre 6=Autres (à préciser) _____	***S5Q06*** Avez-vous été obligé de payer des frais non autorisés pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Acte de naissance	| |	| |	| N | | |	| N | | |	| |	| |	| |

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section V. SERVICES COMMUNAUX							
Acte de décès	|_|_|	|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|_|	|_|_|	|_|_|
Acte de mariage	|_|_|	|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|_|	|_|_|	|_|_|
Légalisation des documents officiels	|_|	|_|	|_|N|_|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|	|_|	|_|
Délivrance des documents d'Urbanisme	|_|	|_|	|_|N|_|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|	|_|	|_|
Aménagement des voiries	|_|	|_|	|_|N|_|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|	|_|	|_|
Gestion des déchets /assainissement	|_|	|_|	|_|N|_|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|	|_|	|_|
Hygiène et salubrité	|_|	|_|	|_|N|_|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|	|_|	|_|
Aménagement des espaces verts et de loisir	|_|	|_|	|_|N|_|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|	|_|	|_|
Transport public	|_|_|	|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|_|	|_|_|	|_|_|
Eclairage public	|_|_|	|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|_|	|_|_|	|_|_|
Aménagement des aires de jeux	|_|	|_|	|_|N|_|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|	|_|	|_|
Certificat de domicile	|_|	|_|	|_|N|_|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|	|_|	|_|
Validation des plans de localisation	|_|	|_|	|_|N|_|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|	|_|	|_|
Authentification des documents	|_|	|_|	|_|N|_|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|	|_|	|_|
Informations	|_|	|_|	|_|N|_|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|	|_|	|_|
Autres (à préciser)	|_|	|_|	|_|N|_|_|_|	|_|N|_|_|_|	|_|	|_|	|_|

S5Q07	Vous ou un membre du ménage avez-vous participé aux assemblées communautaires en vue de réfléchir sur les problèmes et les priorités de développement du village / quartier initiées par la commune ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|_|
S5Q08	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? =Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|_|
S5Q08a	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des actions programmées par la commune au cours de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|_|
S5Q09	Vous ou un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|_|
S5Q10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, mise en œuvre des solutions endogènes etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|_|
S5Q11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas	|_|
S5Q12	De manière globale, quel est le niveau de satisfaction de votre ménage en rapport avec les services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Très Satisfait 2 = Satisfait 3=Indifférent 4=insatisfait 5 = très insatisfait Si 1, 2 ou 3 allez à S5Q14	|_|
S5Q13	Donnez les raisons de l'insatisfaction de votre ménage des services communaux ? (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers |_| B. Non information des populations de la gestion communale |_| C. Manquements liés au Personnel communal C1. Absentéisme du personnel |_| C2. Corruption |_| C3. Mauvais accueil |_| C4. Manque de professionnalisme |_| D Méconnaissance des actions menées par la commune |_| E Manque de confiance envers l'exécutif municipal |_|

10/11

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Section V. SERVICES COMMUNAUX			
		F. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____	☐ ☐
S5Q14	Dans laquelle de ces actions votre ménage est-il prêt à s'engager en vue de l'amélioration de la qualité du service rendu par l'équipe communale ? (Plusieurs réponses possibles). Autre action ?	A. Contribution à la diffusion des informations communales dans la communauté B. Alimentations et exploitations des boîtes à suggestion C. Participation aux activités communautaires (mise en œuvre des solutions endogènes) D. Consultation du babillard de la commune H. Interventions dans les radios communautaires H1 Animation des tranches d'antenne H2 Suivi des tranches horaires dédiées H3 Sensibilisation pour les écoutes groupées H4 Adhésion à des groupes d'écoute I. Participation aux réunions d'information et de sensibilisation de la commune X. Autres (à préciser) : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Observations sur l'enquête

Tel : (237) 222 21 36 64 ; 222 21 36 65 ; Fax : (237) 222 21 36 63; Numéro vert: 8567 (Appel gratuit)
E-mail : pndp@pndp.org ; pndp_cameroun@yahoo.fr Website: www.pndp.org

Annexe 3 : Arrêté municipal portant mise en place du comité de suivi des changements